

SEPTIÈME ANNÉE

Subvention du Conseil Général

Travailler pour la Corse



Et dans tous les domaines

# REVUE de la CORSE

ANCIENNE et MODERNE

Historique, Littéraire et Bibliographique

## SOMMAIRE

- FONTANA (PAUL)..... *Un « Pater Noster » et un  
« Ave Maria » patriotiques.* 217
- HERMENT (EDOUARD).... *Solitudes en Corse (notes de  
voyage).....* 222
- AMBROSI-R. (AMBROISE) .. *L'expulsion des Jésuites de  
Corse par les Français en  
1768 (avec deux gravures  
hors texte).....* 231
- LUCCIANA (PAUL) ..... *Le langage des Corses* ..... 239

**BIBLIOGRAPHIE.** — Voceri et Lamenti des Corses. — Come morì Napoleone I°. — Cospiratori e esuli Italiani in Corsica, de 1850 à 1850. — La femme corse, etc. — Revues et journaux.

**NOUVELLES** en quelques lignes : Géographiques, économiques et touristiques.



## DIRECTION :

Professeur A. AMBROSI-R., 9, place du Général-Beuret, PARIS (XV<sup>e</sup>)

COMPTE POSTAL : Paris 813.42

## PUBLICATION HONORÉE DES SUBVENTIONS

du Conseil Général de la Corse, du Syndicat d'Initiative Corse de Marseille, du Comité des Intérêts Corses de Nice, de l'Amicale Corse de Saïgon, du Syndicat d'Initiative de Corte et d'une commune de la Corse.

Ces groupements corses, ainsi qu'un grand nombre d'Amis de la Revue, reconnaissant l'intérêt et l'utilité de cette publication essentiellement régionaliste, ont voulu la soutenir et l'encourager par un concours effectif.

La *Revue historique et littéraire*, dont la septième année atteste la persévérance, augmentée de ses publications annexes : *La Corse moderne et économique*, n'est pas une entreprise commerciale, mais une œuvre désintéressée, publiée sans but lucratif et que tout Corse doit connaître et soutenir.

Elle est rédigée par une élite de collaborateurs qui en font une publication unique, ne s'adressant pas spécialement à des lettrés, mais à tous ceux qu'intéressent les multiples et passionnantes questions que soulève le passé ancien et récent, comme la situation présente et future de notre beau département insulaire.

—

UN AN : France, 15 fr.; Etranger, 20 fr. — Le numéro, 3 fr.; Etranger, 3 fr. 50.

Le prix du numéro demandé comme spécimen est déduit du montant de l'abonnement pris ultérieurement pour la même année. Les livraisons sont bimestrielles et l'année court de janvier à décembre. Les numéros précédemment parus dans l'année sont envoyés à tout nouvel abonné.

Pour les années antérieures à 1926, les demandes doivent être adressées à M. A. CLAVEL, 43, rue Saint-Lazare, à Paris (compte postal n° 211.44). La collection des six années parues, prix actual : France, 50 fr.; Etranger, 60 fr.

Aucun envoi n'est fait contre remboursement. — Le mode de paiement le plus pratique et le plus économique est le versement à notre compte de chèques postaux : Paris 813.42, par mandat, avec talon pour la correspondance. (Seuls frais 0,40 cent., quelle que soit la somme envoyée). Le recouvrement par la poste, quand il est demandé, est augmenté de 1 fr. 75 pour frais.

---

## PRINCIPAUX COLLABORATEURS

MM.

- ARRIGHI (Paul)**, ancien élève de l'École Normale Supérieure, Professeur agrégé au Lycée Français de Rome, Directeur de l'Annuaire Corse.
- BLANCHARD (Raoul)**, Docteur en sciences, Professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble, Directeur de l'Institut de Géographie Alpine.
- GARCOPINO (Jérôme)**, Docteur en lettres, Professeur à la Sorbonne.
- CHAUVET (Paul)**, Docteur en lettres, Professeur agrégé au lycée Buffon (Paris).
- COURTILLIER (Gaston)**, Agrégé de l'Université, Professeur de Première au Lycée de Strasbourg, auteur d'ouvrages et d'études sur la Corse.
- ENLART (Camille)**, Directeur du Musée de Sculpture comparée du Trocadéro, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- FILIPPI (Louis)**, Professeur agrégé de l'Université, auteur d'études historiques.
- FRANCESCHINI (Emile)**, auteur d'études historiques sur la Corse.
- R. P. Dom MARINI (Philippe)**, Bénédictin, historien de la Corse.
- MARCAGGI (J. B.)**, Historien, Conservateur de la Bibliothèque d'Ajaccio.
- MAURY (Eugène)**, Collaborateur au Service de la Carte géologique de la France.
- NATALI (J. B.)**, Auteur de *Nos Géorgiques* et autres ouvrages sur la Corse.
- PAGANELLI (Dono)**, Agrégé de l'Université, Inspecteur d'Académie de la Mayenne.
- PEYRE (Marius)**, Professeur agrégé à la Faculté des Lettres de Dijon.
- PICCIONI (Camille)**, Ministre plénipotentiaire, auteur d'études historiques sur la Corse.
- SANTELLI (César)**, Agrégé de l'Université, Inspecteur d'Académie du Jura.
- SANTONI (François)**, Professeur agrégé de Philosophie au lycée de Strasbourg.
- SERGENT (Edmond)**, Docteur, Directeur de l'Institut Pasteur d'Algeria.
- VILLAT (Louis)**, Agrégé d'histoire et de géographie, Docteur en lettres, professeur à la Faculté des Lettres de Besançon.

# REVUE DE LA CORSE

ANCIENNE ET MODERNE

---

## UN "PATER NOSTER" ET UN "AVE MARIA" PATRIOTIQUES

---

Certains sentiments, comme l'amour ou la mélancolie, sont, par nature, individuels; d'autres, tels que le sentiment religieux ou le sentiment patriotique, tendent à projeter l'individu hors de lui-même; ils supposent l'existence d'une solidarité entre des groupes d'êtres qu'unit un lien commun avec une réalité extérieure à eux et qui les domine. Ces sentiments ne peuvent naître que là où des individus se reconnaissent comme les membres d'une société réelle ou idéale, fondée sur une parenté de race ou sur l'idée d'une sorte de consubstantialité, c'est-à-dire d'intime communauté de nature. *Religion, Eglise, Patrie*. Le langage même exprime ici la notion d'une existence collective. *Eglise* vient du latin *ecclesia* et du grec *ἐκκλησία*, mots qui signifient : assemblée; assemblée d'hommes, dont la vraie nature consiste dans l'âme, laquelle, en son essence, est l'émanation multiple du Dieu Un. *Religion* vient, semble-t-il, de *religare* et traduit l'idée du lien qui unit toutes les âmes, et par elles, tous les hommes à Dieu. Quant au mot *Patrie*, il désigne le pays de nos ancêtres, de nos *pères, patres*.

En fait, si l'on remonte aux origines, l'idée des ancêtres et celle du Dieu de la race se confondent : le Dieu de la race ou de la tribu n'était autre que l'ancêtre unique dont tous les membres de la tribu étaient issus (1). Ainsi, tout d'abord, patrie et religion ne font qu'un.

Par la suite, envahie par les préoccupations presque exclusives de la vie matérielle, à cause du développement trop rapide de la science et de l'industrie, la vie sociale s'est constituée en une masse à peu près indépendante et a évolué, de plus en plus, dans le sens de la laïcité; l'Etat s'est progressivement séparé de l'Eglise; de même le sentiment religieux et le sentiment de la patrie ont cessé d'être confondus l'un dans

---

(1) Les vestiges de cette croyance survivent encore, sous sa forme la plus grossière, chez quelques peuplades primitives; c'est ce qu'on a appelé le *totem*.

l'autre. Mais leur communauté d'origine et une certaine analogie de nature continuent à maintenir entre eux de secrètes et profondes sympathies qui se traduisent, en politique, par l'alliance à peu près constante des partis religieux avec les partis qui font au sentiment de la patrie une place prépondérante.

Ces faits doivent aussi nous faire comprendre que, en poésie, il puisse y avoir, aux époques de foi, des attirances entre les expressions du sentiment religieux et celles des sentiments patriotiques.

De curieux exemples de ce phénomène littéraire nous sont fournis par des œuvres où l'on voit le poète reproduire en chacune de ses strophes les mots qui composent une prière connue, comme le « *Pater* », l'« *Ave Maria* », le « *Te Deum* », etc... Ce genre de productions a été plusieurs fois étudié et a fait l'objet d'intéressants recueils. Elles étaient à la mode aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, notamment en Italie, pays où la tradition religieuse était très forte, en même temps que très vif le patriotisme local.

L'une et l'autre étaient également très vigoureux et très exaltés et se prêtaient un mutuel appui, en Corse, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'époque où se placent les deux poésies que l'on trouvera ci-après.



Louis Giafferri fut, on le sait, l'un des héros les plus ardents de notre histoire insulaire. Le « *Pater Noster* » qui fut composé en son honneur vers 1730 est certainement ignoré même de la plupart de ceux qui ont étudié l'histoire de cette glorieuse période. Il fut publié en 1886 dans le *Giornale Ligustico*, d'après un manuscrit que possédait l'érudite italien A. Neri. La langue en est parfois assez pénible. Pour comprendre certains passages, il faut incorporer, au texte italien, les mots latins qui figurent à côté du premier vers de chaque strophe. Ex. : strophes 4 et 5, il faut lire comme si le texte était : « *Ben degno è d'esser scritto il nome tuo in cælis; ne' Cieli sempre avesti confidenza.* » Etc... Voici maintenant le texte :

## Le « Pater Noster »

en l'honneur de Louis Giafferri

Invitto Duce protettor de' Corsi  
Difensor della Patria e del suo gregge,  
Della giusta ragione e della legge,

**Pater**

PADRE, che col tuo sangue ci dai vita,  
Arme, coraggio, libertà e vigore,  
Che per te solo si mantien l'onore,

<b>Noster</b>	Sarai quel NOSTRO gran liberatore Che il duro giogo ci torrai dal dorso, Perche d'illustre schiatta e vero Corso
<b>Qui es.</b>	CHE SEI, prode si sa da qual valore, Che sconfisse il Griffon con l'ardir suo. Ben degno è d'esser scritto il nome tuo
<b>In Cœlis.</b>	NE' CIELI sempre avesti confidenza, E i Cielì ti daran certa vittoria. Il tuo nome immortal direm con gloria
<b>Sanctificetur.</b>	« SIA PUR SANTIFICATO il nostro Eroe », Ognun dirà di noi per farsi onore; E in vita e in morte porterem nel cuore
<b>Nomen tuum.</b>	IL NOME TUO si ben si fece noto; E niuno meglio il sa del Veneroso (1), A cui dicesti saggio e maestoso :
<b>Adveniat</b>	« VENGA la fama a dir l'eroiche imprese Dei più degni campion d'Italia vasta, Che al tuo merito Giaffer dirà: non basta! »
<b>Regnum</b>	IL REGNO corso di ragion convienti Per averlo difeso con calore, Col sangue, coll'ardire e col valore
<b>Tuum.</b>	TUO è il trionfo, nostra la fortuna; E se a noi stasse il darti la Corona, Direbbe: « E tua », di cuore ogni persona.
<b>Fiat</b>	SIA FATTA la giustizia al tuo gran merito, Se fosse d'uopo anche alla morte andare, Perche da' Corsi si fa venerare
<b>Voluntas tua.</b>	TUA VOLONTÀ a giustizia ci fia guida Per arrivare alla bramata meta, E con questa goder calma perfetta
<b>Sicut in cœlo.</b>	COSÌ NEL GIUSTO CIEL speriamo tutti Di vendicar ben presto i crudi torti, O pure esangui rimaner fra morti
<b>Et in terra</b>	COME IN TERRA soggetta al tuo impero, Generoso campion; sì che morremmo Piuttosto che mangiar dannati al remo
<b>Panem Nostrum.</b>	IL NOSTRO PANE in un col nostro sangue Brama Genoa crudel, madre del vizio, Per condannarci tutti ad un supplizio
<b>Quotidianum.</b>	COTIDIANO sarà il tuo gran coraggio, O giusto, ô forte General ben degno! E quel che sopravanza di tuo disegno
<b>Da nobis.</b>	DACCI un sol cenno, che vedrai ben tosto Ciò che sa far il grande ardir de' Corsi, Pronti a sbranar la crudeltà coi morsi.

(1) Gouverneur génois qui, dit-on, avait su mériter l'estime des Corses, et que Gènes désavoua en le disgraciant.

<b>Hodie</b>	OGGI sempre saremo quel che fummo; A tante offese mai daremo oblio; Nella morte, col cuor diremo a Dio :
<b>Et dimitte nobis</b>	PERDONA A NOI, Signor, abbiam peccato; Ma la causa ne fu la guerra trista Che ci tolse da mente e dalla vista
<b>Debita nostra.</b>	I PECCATI DI NOI saran rimessi; Ma i Genovesi immersi in error brutti, Non son già degni d'essere assoluti
<b>Sicut et Nos.</b>	SICCOME NOI viviamo di fatiche Lor vivon di rapine e tradimento, E mai dicon con vero sentimento :
<b>Dimittimus.</b>	PERDONIAMO di cuor; se pur vorranno Renderci libertà col cuor sinceri, Acciocchè andiamo a lor co' nostri averi.
<b>Debitoribus nostris</b>	A' NOSTRI DEBITOR si chiede il giusto; L'ingiusto pagherem a suon di tromba, Con moneta di palle o pur di bomba;
<b>Et ne nos inducas</b>	NON INDURCI a ciò far, empio Griffone; Ricordati di ciò che fece il Figlio Quando tu entrasti con l'infame artiglio
<b>In tentationem.</b>	IN TENTAZIONE siam di far vendetta; Più erudele fia il mal quanto più tardo Perche detto t'abbiam con gran riguardo :
<b>Sed libera nos</b>	« MA LIBERI NOI Dio dell' ubbidirti... » Pentapol infernal, Genoa perversa In secca spiaggia tu sarai conversa
<b>A malo !</b>	DAL MALE Dio ci guardi e dal nemico Mercè la grazia di Gesù e di Maria. « Viva il nostro Giuseppe! » e COSÌ SIA!

Amen.

### “ Ave Maria ”

#### Poésie satirique contre Gênes

Cette poésie paraît dater des années voisines de 1768. Elle a été publiée en 1882 dans le *Giornale Ligustico*, par A. Neri, d'après un manuscrit de la « R. Biblioteca Universitaria » de Gênes. Elle est, incontestablement, supérieure à la précédente.

Infelice governo, e poco accorto,  
Agitato tu sei in tanti intrichi,  
E non trovi chi applauda, e dichi :

« Ave. »

De' Gigli la corona ne sprezzasti;  
Dimentica de' tuoi passati guai,  
E appò di quella piu non troverai

Gratia.

Sgrida fin San Marin la tua pazzia,  
Cagion di tanti mali e infausta guerra;  
È di tua ambizion tutta la terra

**Plena.**

L'avara avidità fa che tu ceda  
La Corsica corona, e'l suo splendore;  
Tu mai più non sarai, con tuo rossore,

**Dominus.**

Misera! che perdendo questo regno  
Saran da quello i tuoi sbalzati via,  
E solo resterà la frenesia

**Tecum.**

Alla veneta donna allor rivolta,  
Saggia del mar regina, esclamerai;  
Coprendoti, confusa le dirai:

« **Benedicta tu.** »

Sconvolta dall' interni, esterni affanni,  
Ti crucia la superbia, et io ben sento  
Star solo il tuo ristoro, il tuo contento

**In mulieribus.**

Divenuta tiranna del governo,  
Ognun de' figli tuoi ti maledice,  
E « viva il Corso! ad alta voce dice,

**Et benedictus.** »

Spedisti, è ver, il saggio Veneroso,  
Per comporre i tumulti suscitati;  
Ma malnagato fu da figli ingrati

**Fructus ventris tui.**

D'Aquileone in un mar l'aiuto implori;  
Se ti lusinghi è frenesia non poca;  
Spera nel ciel, ma pria pentita invoca

**Jesus.**

Con suppliche e novene a Dio ricorri;  
Ma i popoli gravar non cessi mai;  
Indi ti lascerà sempre ne' guai

**Sancta Maria.**

Humile fu Maria, casta e pura,  
Tu superba, tu ingiusta ed infedele,  
Esaudirti non può Maria fedele

**Mater Dei.**

Sono alteri i ministri e interessati;  
Usurpano l'altrui i prepotenti,  
Dir osano a Maria, quasi innocenti:

« **Ora pro nobis.** »

Convien chieder pietà col cor contrito,  
Detestar la superbia a' piedi suoi,  
E gridare: « Perdon voi date a noi

**Peccatoribus.** »

Ma da Roma Pasquin da la sentenza,  
 Ordinando alli Corsi di non tardare :  
 « Oprate, scrive, e fatteli impiccare

**Nunc. »**

La ragion delle genti hanno abolita ;  
 Li vostri privilegi hanno annullati ;  
 Ora fate che lor sian tormentati,

**Et in hora mortis.**

Al Dio delle vendette, ò Corsi, i prieghi  
 Dirigite con pie divotioni,  
 E sian queste al Signore l'orationi

**Nostrae :**

« La fè, la libertà a noi serbate ;  
 I nemici fugate, a noi la paçe  
 Date a' cuor, date all' alma, ma verace :

**Amen. »**

Paul FONTANA.

## SOLITUDES EN CORSE

Salto — Cucavera — Capronale — Bonase — Tartagine

Ici la simple histoire d'une quinzaine de jours passés en Corse : quelques descriptions, des détails curieux, des impressions personnelles, des notations parfois ironiques sur les mœurs ; rien d'un guide ni d'un ouvrage littéraire.

Qu'il s'en dégage du moins une amitié passionnée et — avouons-le — notre secrète envie de goûter au *dolce farniente* dans cette île admirable.

\*\*

**29 mai 1924.** — Le hublot de la cabine s'éclaire à la pâleur de l'aube.

Les tableaux inoubliés se précisent : le Cap et ses maisonnettes blanches blotties dans la verdure, la route côtière qui serpente tout le long d'une mer miroitante aux reflets du levant et sur laquelle flottent, masses bleuâtres, les îles italiennes, presque immatérielles : Elbe et Monte-Cristu.

Bastia ! c'est Bastia, déjà....

Au pied d'un cirque où s'étagent jardins, forêts et maquis, Bastia nous offre les façades de ses hautes maisons ivoirines pointillées d'innombrables fenêtres. Et tous ces blocs cubiques

qui se sont casés au hasard et à l'étroit sur le Port-Vieux escaladent à gauche un contrefort, dévalent à droite pêle-mêle, sur le Port-Neuf, et s'alignent enfin, en un ordre impeccable et de plein-pied, tout au long de la place Saint-Nicolas et vers le débarcadère — en somme, une grande « marine » à la suite des petites marines essaimées le long du Cap.

L'imposante église aux tours monumentales, de style génois, groupe à ses flancs les constructions aux étages accumulés, comme si l'espace manquait alentour.

Légèrement à droite, sur un promontoire escarpé, l'église Santa-Lucia érige son campanile dans les premiers feux du soleil levant.

Ce paysage qui se révèle et s'amplifie, ces tons d'ocre clair, ces tours, ces jardins étagés, cette toison de forêts tachetée de hameaux, la ligne harmonieuse du San-Pedrone bleuâtre et dorée; dans la mer reflétée au loin vers le Sud, cette odeur amère et pénétrante du maquis, c'est la Corse... déjà toute la Corse.

Elle approche, et nos yeux fouillent avidement le paysage, et notre imagination vagabonde.

Penché sur le bastingage, un jeune Corse nous désigne sa maison natale : il revient du continent. Nous le questionnons sur tels sites ou villages : il les ignore.

Une seule fois il a fait le voyage d'Ajaccio, son unique déplacement; nous noterons cette humeur migratrice du Corse vers le « Continent » et cet esprit casanier lorsqu'il est dans l'île.

Non, ce n'est pas une ville endormie que nous allons parcourir; nous la retrouverons plus tard à son réveil. D'abord les jardins, la forêt, le maquis; d'abord l'ascension vers Santa-Lucia par une route bordée de figuiers de Barbarie et de cactus, zigzaguant dans les cultures, les vignes et les citronniers, franchissant sur des poncelets les ravins ombreux où chantonnent les cascâtelles; d'abord l'épreuve du muscle et du souffle, la sensation de la sueur qui perle; d'abord la cueillette au passage des herbes folles et des jeunes pousses d'arbustes pour le plaisir de poisser ses mains de suc aux odeurs violentes; d'abord les détails du tableau : roches rouges, hameaux accrochés aux pentes, cabris qui folâtent, jeunes pâtres allongés le long des parapets, femmes coiffées du voile noir et portant sur leur tête la corbeille garnie de fruits ou la jarre pleine d'eau, ânon ballonnés de sacs qui trottaient vers la ville, tête basse; d'abord la prise de contact avec l'île : la retrouver.

Conquérir enfin le promontoire terminé par Santa-Lucia,

et là, au pied du campanile éclatant de soleil, s'allonger dans le maquis, écouter battre nos artères, aspirer l'air à pleines narines, et tout en mâchonnant des brindilles de plantes amères, emplir nos yeux du paysage dominé.

Bastia, paresseusement allongée dans son lit de verdure, les deux bras du môle et de la jetée flottant sur les eaux, Bastia dort encore dans la lumière et dans le silence.

Oui... c'est déjà toute la Corse.

Nous sommes revenus par la grande route à travers les châtaigniers et nous avons égrené le chapelet des villas qui ceinturent la ville haute : elles émergent des palmiers, des cactus, des yuccas et des bordures de géraniums coquettement penchés sur le golfe.

Nous avons dévalé les rues étroites qui s'étirent entre les murs de clôture, vers le boulevard central. Nous voici devant l'église, sur la place principale de la cité ; maintenant, les innombrables fenêtres noires ouvrent leurs cinq, six, sept étages de persiennes ; des têtes s'agitent, des loques multicolores bariolent les accoudoirs ou flottent en banderoles au travers de la rue ; des appels, des cris émeuvent le quartier ; des bambins se bousculent et se poursuivent ; le bruit des métiers et des ménages s'échappe des intérieurs.

Nous savourons les gâteaux brûlants sortant d'un four à la gueule ouverte sur la rue. Au Port-Vieux, nous croquons des nêfles dorées qu'une Bastiaise nous offre dans un langage chantonnant et zéyant.

Que nous importent le boulevard Paoli et les villas modernes ! D'ailleurs l'heure approche où le train qui relie Bastia à Ajaccio va nous emporter au cœur de la Corse... Le boulevard Paoli... c'est presque le continent, avec ses journaux et sa fièvre d'affaires.

Blottis dans un compartiment, nous suivons d'un œil distrait le va-et-vient des employés et des voyageurs, et nos oreilles ne retiennent du bruit ambiant que le chantonnement des syllabes : l'esprit flotte, là-haut dans le maquis, parmi les roches rouges...

Le petit train part à l'assaut des cols ; à peine en route, un tunnel l'avale ; il lui échappe pour gambader à travers moissons et marais par une chaleur torride et sous une lumière aveuglante. Il longe la mer, la guigne de l'œil puis, boudeur et fâché, lui tourne brusquement le dos ; il se pavane le long du Golu au gré des sinuosités du torrent ; il le domine en encorbellement dans des courbes audacieuses et, au risque d'y choir, il s'y mire ; comme par jeu, il le franchit maintes et maintes fois, il fait le beau devant une kyrielle de bourgades

juchées au flanc des montagnes et, tout à coup, alors que d'un rythme puissant il ahane, en marche vers la source, le petit train change d'avis et de direction au milieu d'un superbe viaduc. Il plante là le Golu, ses hameaux et ses forêts pour ascensionner... ascensionner la montagne, agile comme une couleuvre, et dominer de très haut le ruban de la route.

Le petit train a vaincu le col. Sur l'âpre montagne, il vagabonde et se prend à dévaler vers la vallée du Tavignanu en virages invraisemblables, à une vitesse inquiétante, tandis que le paysage s'élargit, grandiose, zébré de gorges et crêté de neiges.

Une ultime cabriole nous plaque face à face à Corte : un bloc de maisons blanches aux innombrables fenêtres noires encastré dans une citadelle dressée à pic. Les sommets s'immatérialisent dans la blancheur de leurs glaciers au fond de deux vallées sauvages.

Du blanc et du noir : une eau-forte.

Corte, reflété par le Tavignanu, défile.

Et la grande escalade commence, et c'est, durant trois heures, une invraisemblable ruée aux flancs de la montagne, vers le col de Vizzavona.

Effort merveilleux ; le train s'insinue aux creux des ravins, s'agrippe aux rocs et aux arbres, bondit par-dessus les obstacles, s'ébroue, ralentit, pousse un appel désespéré, pris de défaillance, puis s'élance à nouveau, rageur, haletant, mais il monte... il monte toujours... et les villages s'enfoncent, et les vallées fuient.

Un violent soubresaut le tord d'une convulsion suprême, Vivario dominé ; il se redresse alors droit vers le col de Vizzavona ; face aux neiges éternelles, parmi la houle des sapins, il avance, orgueilleux et vainqueur.

A la halte de Tattone, nous l'abandonnons.

L'arrimage des paniers est bref. Dispos, les jambes serrées dans les molletières, le chapeau de feutre rabattu, nous échangeons un regard et — sourire de satisfaction — « *Avanti...* ».

Sensation de plaisir indéfinissable des premières foulées, éprouvé tant et tant de fois et toujours aussi vif, aussi neuf.

Et le rythme se retrouve du muscle et du souffle assurant la continuité de l'effort.

Le paysage nous offre ses pâturages, sa forêt, ses neiges et son silence introublé.

Etape courte, mais dure...

Nous montons à travers le tulle léger d'une brume qui roule en vagues capricieuses du col de Sorba dans la direction de Corte ; par endroits, il se déchire aux sapins, et nous

devinons entre ses lambeaux la fuite vertigineuse de la forêt.

Deux touristes à bicyclette, homme et femme, nous croisent. Le cyclo-tourisme rarissime aurait-il fait souche en Corse?

La montée s'accroît... Nous nous éternisons dans les sapins, la brume et les virages, à la poursuite du col de Sorba insaisissable, lorsque nous le franchissons comme par surprise.

Sous un ciel presque vierge, les rocs du « Kyrie » et de « Christe Eleison » flamboient, torches rougeâtres allumées par le couchant; à leur entour s'épand le manteau somptueux fait du velours clair des hêtres et des châtaigniers et du velours sombre des sapins.

Nous savourons la détente de l'effort et la fraîcheur de l'air qui soufflette nos visages.

Nous jouons avec les virages, avec l'allure croissante de nos montures, à notre gré maîtrisées par le frein; nous plongeons avec une joie sauvage dans l'océan de verdure, grisés d'abord par cette Corse ensorceleuse; mais, réagissant contre cette ivresse subite, nous détaillons maintenant la robe merveilleuse et la splendeur des lignes et des couleurs.

Parmi les sapins, les châtaigniers, les hêtres et les fougères, sous la domination de plus en plus formidable des roches de feu, depuis plus d'une heure, nous descendons vers le gouffre et vers les ténèbres envahissantes, quand apparaissent, carapace figée au bord du torrent, les toits de Ghisoni.

Un dernier virage nous jette dans le bourg et, à gauche, de suite... c'est l'hôtel.

Sous la lampe familière, voici la soupe fumante, les truites dorées, la tranche de cabri, le premier brocciu, le vin clair et chaud comme du soleil, le pain frais et gris, voici la Corse hospitalière (1)...

Terminée l'étape, et lorsque, par un robuste appétit, il a témoigné son estime aux talents culinaires de l'hôte, le touriste satisfait éprouve l'impérieux besoin d'aller pavaner son état d'âme à travers le village et jusqu'aux ultimes maisons.

Cette promenade rituelle nous fait croiser ce soir-là tout ce que Ghisoni contient de jeunes filles : bras dessus, bras dessous, elles vont, zézayent et chantonnent; la jeunesse mascu-

(1) Copié sur le registre des voyageurs :

« Vivre à sa guise au nid  
De l'hôtel Romani  
A Ghisoni. »

Eloge justifié du cadre et du gîte.

line, totalement exclue, se groupe en divers cabarets et danse au son des accordéons.

Lorsque de chacun des groupes se détachent l'un vers l'autre un jeune homme et une jeune fille, cette rencontre prend-elle un caractère éternel?

L'interview que nous sollicitons à ce sujet d'un groupe féminin ne nous donne qu'une cascade de rires et une fuite éperdue...

\*\*

**30 mai 1924.** — Les volets sont ouverts sur un paysage heureux. Les colosses du Kyrie et du Christe Eleison sont teints de corail; sur la montagne bleuâtre, les neiges s'épanchent comme des draps; la forêt et la prairie alternent jusqu'à l'entrée de la faille ouverte par le Fium'orbu vers la mer.

Nous étions plus mélancoliques lors de notre première visite à Ghisoni, escaladant sous une pluie fine et sur un sol glissant l'interminable côte que notre roue libre pointille ce matin de son allègre cliquetis.

Le fameux défilé de l'Inzecca. Où commence-t-il, où finit-il ?...

L'image n'en retient qu'un tournant brusque en pente raide sur le gâve, la roche incurvée au-dessous et surplombant au-dessus comme pour accentuer l'audace inouïe de la courbe.

Quand les chars où s'allongent les troncs d'arbres entrent dans ce passage, freins serrés à bloc, le conducteur chevauche l'arrière de la charge qui le porte un moment au-dessus même de l'abîme : frisson prévu qui n'ajouterait rien à l'impression de brutalité et de hardiesse d'une merveille. Durant plus d'une heure, les yeux détaillent la plus étonnante, la plus variée, la plus sauvage des gorges, et, peu à peu, par délicates transitions, la lumière pénètre à flots dans le défilé qui s'évase, les insectes strident bruyamment, l'atmosphère s'échauffe et s'alourdit d'odeurs puissantes, les couleurs se heurtent.

Le décor des roches s'écarte enfin, et la plaine orientale s'étale largement, mer de verdure que limite au fond la bande azurée de la Méditerranée.

Plongeons dans l'atmosphère étouffante..... sur la route droite et poussiéreuse, prisonnière du maquis.

Le fougueux Fium'orbu s'égare en méandres dans la plaine.

Il ne reste plus qu'à enfoncer les feutres sur les yeux et lutter des jambes contre la route, car l'esprit somnole et ne peut penser; l'œil indifférent donne à peine un regard à la gare terminus de Ghisonaccia et à son escorte de bistros, mais tout droit il lit sur la borne à Ghisonaccia-ville : 5 kilomè-

tres... Egrènement des bornes hectométriques : 9... 8... 7... 6... 3... !

Souvenir d'une route parcourue autrefois sous l'ondée et sous le soleil vers Bonifacio, d'une route si longue qu'elle se détaillait par hectomètres en un leit-motiv fastidieux : Pianottoli, 140 hectomètres..... Pianottoli, 139 hectomètres..... 138 hectomètres... 137 hectomètres... et les 30 et 40 maisons de Pianottoli s'égrenèrent en 2 ou 3 hectomètres au moins; martyr renouvelé vers Bonifacio : 150 hectomètres... 149 hectomètres. Loin, bien loin, nous comptons les hectomètres futurs... 147... 146... 145...

Oliviers et chênes étaient copieusement saupoudrés de poussière et de soleil.

Nous échouâmes sur une presqu'île étroite — 6 mètres — qui sépare la mer du port.

Et le kilomètre unique apparut. Bonifacio : 1 kilomètre, une échelle dans les flammes.

Ghisonaccia : 0 kilomètre, réveil dans Ghisonaccia.

Sur la grande route jalonnée d'arbres, Ghisonaccia aligne successivement la maison d'école, la gendarmerie, le bureau de tabac, l'auberge, l'épicerie et 5 ou 6 maisons.

La vie active nous est révélée par quelques hommes étendus tout au long des murs et des parapets.

La boulangerie ayant vidé ses réserves, une aimable personne coupe dans sa propre niche un large morceau, refusant toute rétribution, suivant les lois de l'hospitalité corse.

Travu : 12 kilomètres (9... 8... 7... 6). Travu : 11 kilomètres (9... 8... 7... 6...). Nous franchissons des marécages, deltas de quelques *fiumi* minuscules; nous remontons 3 à 400 mètres de côte poussiéreuse et blanche, descente identique. Même exercice répété plusieurs fois, et c'est droit..., tout droit, toujours tout droit, dans le maquis, dans la chaleur, dans les senteurs.

Dormez! maquis, forêts, roches, mer glauque, azur implacable, dormez!

C'est la Corse du Sud, le pays de la somnolence; la chaleur envoûte la matière et les êtres; le bourdonnement continu des insectes amplifie le silence...

Dormez !...

La route — trait ou courbe — est sans âme. Les oiseaux réservent leurs ébats et leurs chants parmi les frondaisons figées. Les herbes sont vierges des baisers de la brise et des frôlements des reptiles.

Dormez !...

La montagne a découpé le ciel, et la plaine et la mer ont tracé leur horizon d'une ligne éternelle. Une vibration, et la nature se briserait comme du cristal.

Le son, le mouvement sont abolis.

Dormez ! maquis, forêts, roches, mer glauque, azur implacable. Dormez !...

Le Pont-de-Travu est précédé d'une auberge — bloc de craie — flanquée d'une treille où nous demandons l'hospitalité de dix minutes. Une femme brune, le visage brûlé de fièvre, encadré du voile noir, les yeux caves et perçants, baragouine un patois italien en nous versant un rafraîchissement.

Un gars en haillons, étiré sur un banc, chasse mouches et moustiques, excédé.

Sur la route, la lumière danse.

Tournant le dos à la mer, nous coupons la voie ferrée en construction qui reliera (pourquoi, mon Dieu?) Ghisonaccia à Bonifacio à travers les maquis désertiques, et nous voici face à la montée de Solaru.

La terrible ascension de l'Ospedale — plus au Sud — s'agrémente à mi-chemin de sources fraîches. Ici, pas de douleurs : le dos se bombe, les jambes foulent les pédales, la poitrine halète ; mais nul ravin n'offre à nos palais desséchés l'aumône d'un filet d'eau.

Au dernier tournant, la plaine s'étale à l'infini, d'argent frangée par la mer.

Nous virons vers la forêt et la montagne... vers Solaru.

Solaru, humble bourgade penchée sur le vide, se situe à la presque extrémité d'une route en cul-de-sac. Jamais, sans doute, nul touriste ne l'a traversé : toute la marmaille du village nous fait escorte jusqu'à l'auberge-boulangerie.

Un casse-croûte quémandé en pur italien nous paraît d'une réalisation plus que problématique, à en juger par l'effarement de l'hôtesse, surprise, en pleine confection de miches, de trouver installés à sa table deux mystérieux étrangers.

Petit à petit, quelques autochtones se sont joints à la jeunesse et forment un demi-cercle respectueux autour de nos vélos, cependant que le facteur, personnage quasi officiel, pénètre hardiment dans la pièce.

Nous demandons s'il est possible de se procurer un mulet porteur de nos bicyclettes pour franchir le col d'Asinao. Cette question sombre dans l'ignorance totale de l'hôtesse et dans l'ahurissement du facteur à qui elle paraît une énormité.

Cependant que, par je ne sais quel miracle, deux œufs, un fromage, une miché et une bouteille de vin se trouvent devant nous (aurait-elle compris?), les ignares touristes apprennent

que oncques le col d'Asinao ne fut traversé, de mémoire d'homme, par des mulets chargés de bicyclettes, ce dont nous nous doutions déjà; que le besoin ne s'en faisait pas sentir et qu'il était au moins étrange que nous éprouvions ce besoin; que le mulet, abondant en Corse, et particulièrement en ces lieux, n'en est pas moins un animal difficile à capter et nullement coutumier du port de bicyclettes.

Ces vérités énoncées, le facteur, porte-paroles, en l'espèce, du peuple, présentement nimbé de l'épaisse fumée des pipes, nous invite à poursuivre jusqu'aux trois kilomètres terminaux où nous trouverons la maison forestière de Tova. L'Administration, personne respectable, compétente et autorisée, éclairera nos projets et peut-être assurera leur miraculeuse réalisation.

Nous assumons la responsabilité du pli contenant le courrier et, suivis par la jeunesse, bientôt lâchée, nous laissons à Solaru l'impérissable souvenir de notre passage.

A travers une splendide forêt, sur une route serpentante, presque plate et légèrement gazonnée, nous roulons vers le fond du cirque où trône la neigeuse Incudine.

Au creux du ravin paraît la maison forestière où nous sommes attendus : la direction d'Ajaccio a préparé les voies.

Comme à Solaru, personne jusqu'à ce jour n'a éprouvé le besoin ni le désir de franchir le col d'Asinao, les gardes forestiers moins que tous autres, puisque la forêt s'arrête aux bergeries voisines du col.

Et les bicyclettes?... Ah ! ces bicyclettes...

Silence redoutable et lourd d'angoisse, regards muets et attristés, éloquents hochements de tête.

— Allons toujours jusqu'au point terminus de la route, dit un garde, comme si le désir d'obtenir de ces solitudes l'introuvable mulet suffisait à le faire surgir et à résoudre le problème d'Asinao.

Le garde cherche à promener son trouble, il rumine le problème; il médite sur le col d'Asinao, les mulets et les bicyclettes; il cherche à coordonner ces trois éléments contradictoires.

Sur son front soucieux, nous suivons le rude combat qui se livre dans son âme :

— Ah ! si vous consentiez à passer par le col de Saltu !

Tandis qu'il nous livre cette suggestion en pâture :

— C'est beau Saltu!... c'est très... très beau!

— Va pour Saltu, concédons-nous.

La figure du garde s'éclaire, rayonne.

— Et le mulet?

— Tenez ! en voici un devant la maison forestière.

— Mais le guide!

— Le guide?

Le garde se frappe fièrement la poitrine :

— Le voilà, le guide!

— Et les bicyclettes?

— Un rondin à chaque côté du bât, arrimages par des courroies, paniers au milieu, voilà!

Bruyante et unanime approbation des autres gardes.

— Et ce sera la première fois! remarque l'un d'eux, en désignant les vélos d'un regard admiratif.

— La dernière sans doute, pensons-nous.

Nos nouveaux amis, familiers de la Corse, nous donnent, durant le repas, des renseignements précieux sur les régions où l'inévitable mulet sera nécessaire.

La causerie se prolongerait longtemps si le réveil n'était fixé à 4 heures.

Or, toute la maisonnée sera sur pied.

Jusqu'à la ménagère, femme d'un garde forestier, qui s'est apprivoisée et qui, intarissablement, parle... parle...

— Allons! allons!... *Buona notte!*...

Edouard HERMENT.

## L'EXPULSION DES JÉSUITES DE CORSE par les Français en 1768

Parmi les nombreux ordres réguliers qui avaient fondé en Corse des maisons religieuses (Franciscains, Observantins, Récollets, Servites, Capucins, Missionnaires, etc..., dont le rôle politique fut quelquefois capital dans les luttes contre Gênes), il faut encore citer la Congrégation de Jésus. Elle avait envoyé, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, quelques-uns de ses membres à Bastia et à Ajaccio; ils devaient fonder dans chacune de ces deux villes un collège d'enseignement. C'était là, on le sait, la tâche principale des disciples d'Ignace de Loyola, et ils s'en acquittaient avec un zèle et un dévouement auxquels il est juste de rendre hommage. Les deux établissements devaient subsister pendant un siècle et demi. Ils furent supprimés et leurs prêtres dispersés avant la Révolution, c'est-à-dire aussitôt que la Corse fut devenue française en 1768. Grâce à un procès-verbal d'expulsion (1), nous savons

(1) Ce document nous avait été donné, il y a une quinzaine d'années, par Monseigneur Casanova, ancien vicaire général, que nous remercions, encore une fois, chaleureusement.

dans quelles conditions ceux de Bastia, dont nous voulons nous occuper aujourd'hui, durent partir, après avoir fondé un des plus beaux couvents qui fussent alors dans l'île.

Banchero, dans ses *Annales* (2), nous a conservé la date de l'arrivée des six premiers Jésuites. « C'est en 1601, écrit-il, que le pape Clément VIII les envoya en Corse. Ils arrivèrent à Bastia et exprimèrent le désir d'y fonder une école. Les membres du Conseil communal se réunirent, le 9 juin, pour examiner leur demande. Ils furent unanimes à reconnaître tout le profit que pourraient retirer les jeunes gens de cet enseignement gratuit. Ils résolurent d'accorder une subvention de 400 francs, payable en trois échéances quadrimestrielles. On leur donna en outre une somme de 400 francs à titre de secours et en reconnaissance des offices qu'ils voulaient bien célébrer dans l'église paroissiale de Terra-Vecchia, c'est-à-dire à Saint-Jean. Un peu plus tard, de riches Génois leur léguèrent l'argent nécessaire à leur entretien et à l'érection de leur couvent. »

La construction en commença vers le mois de juin 1612. L'emplacement de l'immeuble avait été choisi dans un jardin du gouvernement, près des trois fontaines, sur la colline qui dominait Terra-Vecchia à l'Est. Il avait été cédé par bail emphytéotique moyennant un loyer de 104 livres, dont 4 iraient à la République et 100 au gouverneur. En 1635, le collège était presque achevé, comme le dit une inscription encore visible au-dessus de la porte d'entrée de l'ancien bâtiment, transformé aujourd'hui en lycée. « La Société de Jésus, qui garde le souvenir des nombreux bienfaits qu'elle a reçus, a posé cette plaque en mémoire de Thomas Ragio, fils d'Antoine, que les princes étrangers ont comblé d'honneurs et qui a bien mérité de sa patrie, de sa famille et des pauvres; il a agrandi ce collège bastiais et y a fait ajouter une élégante chapelle. »

Mais on continua, après 1635, à élargir et à embellir les deux immeubles. Banchero écrit qu'en 1650 on y avait déjà employé 25.000 ducats et que les dépenses continuaient. Un magnifique jardin, avec une source d'eau fraîche, faisait du collège jésuite une résidence des plus agréables. Aussi, dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, de nombreux jeunes gens le fréquentaient-ils. Ils y apprenaient les belles-lettres et y terminaient leurs humanités, tout en suivant les exercices religieux.

Cet établissement d'instruction ne cessa pas de prospérer.

---

(2) Elles ont été publiées en 1890 par la Société des Sciences historiques de la Corse.



1. — VUE DES BATIMENTS DU LYCÉE DE BASTIA  
(ancien Collège des Jésuites)

*(Cliché Dusserre, Bastia)*



Il garda les faveurs du public et des gouverneurs. L'un d'eux, Veneroso, dont l'administration se place au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, eut à cœur d'orner l'église, comme nous l'apprend une inscription placée au-dessus de la porte d'entrée : « Jérôme Veneroso, gouverneur de la Corse, a achevé ce temple et y a placé la statue de saint Ignace. » On l'y voit encore, à gauche de la porte, avec la date de 1708 et le nom du mécène. A droite, un notable bastiais, François Caneri, avait fait poser dans une niche, en 1666, la statue de saint François-Xavier, son patron.

En 1821, l'historien Renucci, ancien principal du collège, dans un rapport au préfet sur les monuments religieux de l'ancien département du Golu (3), en faisait ainsi la description, restée exacte de nos jours : « L'église est située sur une place par laquelle on arrive à un très bel escalier. Le portail, d'une magnifique architecture, est orné de quatre colonnes en demi-relief, entre lesquelles se trouvent, de chaque côté, les deux statues de saint Ignace et de saint François-Xavier. L'intérieur est composé d'une seule nef très hardie. Elle est accompagnée de chaque côté de deux grandes chapelles qui communiquent l'une avec l'autre par un petit corridor. La tribune de l'orgue est placée à droite, entre les deux chapelles, et la chaire se trouve vis-à-vis. Le maître-autel est au fond du sanctuaire, où l'on arrive par deux marches qui en tiennent toute la longueur. Le vaisseau, très beau, très vaste, satisfait l'œil par ses justes proportions. Comme cette église (dédiée à saint Ignace) est desservie par une confrérie de pénitents, dite de saint Charles Borromée, habillés de blanc avec un chaperon rouge, elle est connue sous le vocable de ce saint. »

Dans toute l'histoire des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ce couvent et cette chapelle conservèrent leur popularité. C'est de Saint-Ignace que partait la procession du vendredi saint, suivie par tous les habitants et par le clergé. Sortie à une heure et demie du matin, elle allait faire le tour de la citadelle et revenait à l'église par la marine de Saint-Jean et par les Terrasses. Les élèves des Jésuites fermaient la marche et suivaient immédiatement la croix que portaient quatre prêtres, entourés d'enfants de chœur et de porteurs de torches, sous un baldaquin tenu par d'autres ecclésiastiques (4).

Le gouvernement génois eut toujours beaucoup de consi-

---

(3) Publié par la Société des Sciences historiques de la Corse en 1887.

(4) Cf. MORATI, *Pratica manuale*, I. Publiée par la Société des Sciences historiques en 1885.

dération pour les Jésuites de Bastia et la Congrégation. Quand, en 1767, le roi d'Espagne Charles III décida d'expulser la Compagnie de Jésus de son royaume, il demanda aux Génois d'accueillir sur leurs terres les exilés espagnols. Gênes y consentit et offrit aux Jésuites un refuge en Corse. Mais elle avait compté sans ses alliés français, qui depuis 1764 occupaient les principaux ports, conformément au traité de Compiègne. C'était leur quatrième intervention en Corse au XVIII<sup>e</sup> siècle; ils y étaient déjà venus en 1737, en 1748 et en 1756. Ils s'y trouvaient encore pour un an en 1767 quand arrivèrent les premiers bateaux espagnols sur lesquels avaient pris place les Jésuites d'Espagne. Le commandant français, le comte de Marbeuf, reçut aussitôt l'ordre d'évacuer les places d'Ajaccio, de Bastia, d'Algaiola et de Saint-Florent. Louis XV, qui, par un édit de novembre 1764, avait banni de France la Congrégation de Jésus, à la suite du célèbre procès du père Lavalette, considérait le débarquement des Jésuites dans les ports placés sous sa protection comme une grave injure.

Il le prit de très haut avec le Sénat génois. Celui-ci s'excusa. Il prétendit avec raison avoir autorisé, en sa qualité de prince souverain de Corse, le Roi catholique à envoyer les Jésuites dans l'île pour être agréable à un monarque ami. Celui-ci, à son tour, parent du Roi de France et son fidèle allié depuis la signature du Pacte de famille, fit des déclarations amicales. S'il interdisait, ajoutait-il, la présence de la Congrégation dans son Royaume, il ne voulait pas qu'on maltraitât les Jésuites et il leur conservait sa protection. Le ministre de Louis XV, le duc de Choiseul, vit bien qu'il ne pourrait pas empêcher le débarquement arrangé « par ses deux alliés ». Il y consentit donc. La politique et la diplomatie apprennent à un gouvernement l'art de la patience, et Choiseul espérait bien être un jour le maître.

Sur son ordre, le comte de Marbeuf, commandant des troupes en Corse, enjoignit à ses subordonnés de laisser débarquer les Jésuites espagnols à Algaiola, à Bonifacio et à Ajaccio. Le commissaire des guerres Jadart, de cette dernière ville, échangea avec son chef, à ce sujet, une longue correspondance que nous pouvons consulter (5). Il y est dit que « les Jésuites auront le droit de se promener partout où ils voudront, sans être inquiétés, l'intention de la Cour étant qu'ils aient toutes les sûretés, et que les habitants leur procureront, ainsi que tous les Corses, toutes les facilités qui pour-

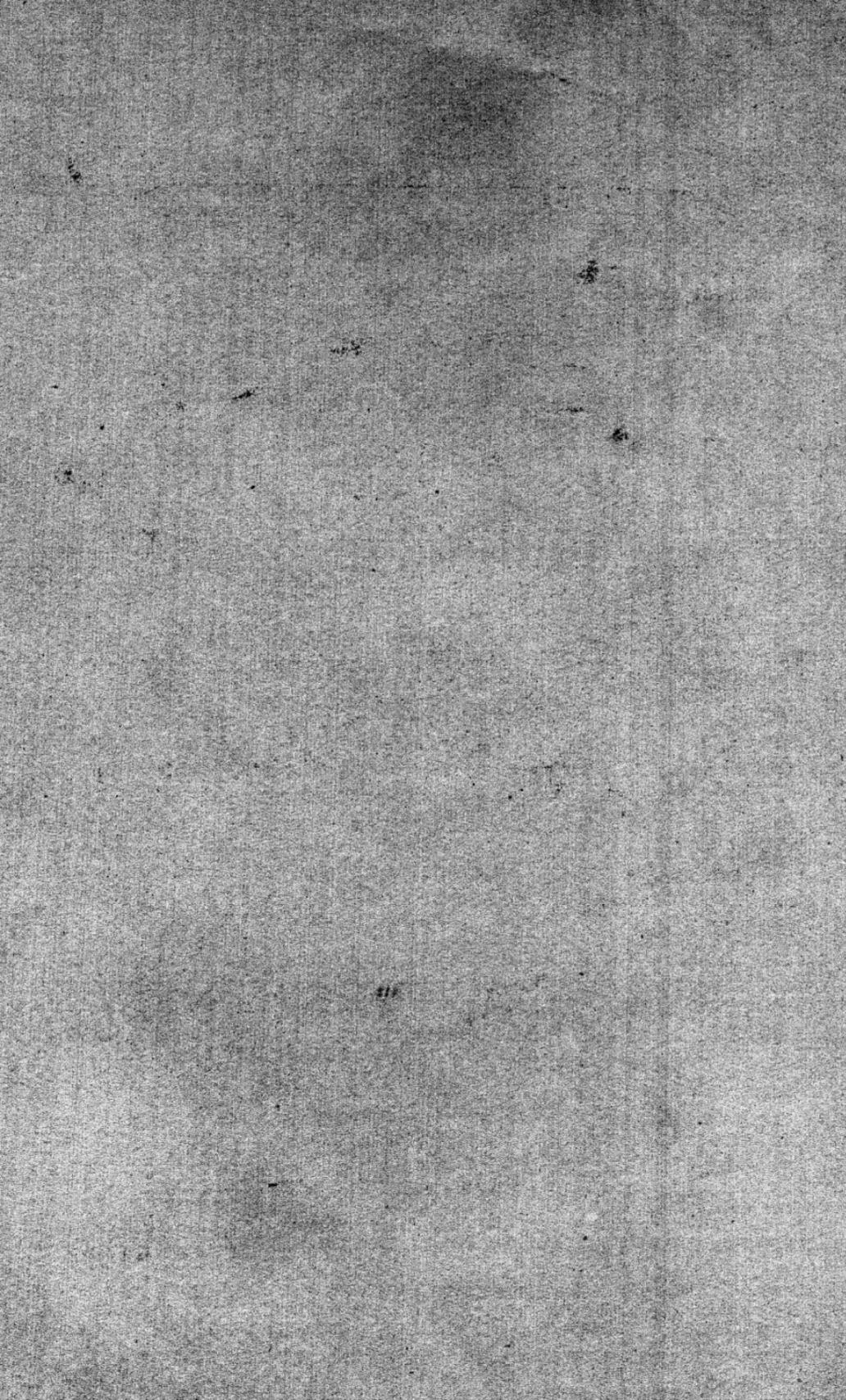
---

(5) Cf. le *Bulletin de la Société des Sciences historiques de la Corse*, années 1882-1883.



2. — VUE DE LA CHAPELLE SAINT-CHARLES  
(ancienne chapelle des Jésuites)

*(Cliché Dusserre, Bastia)*



ront dépendre d'eux. Le Roi veillera à leur tranquillité et demandera aux habitants de leur procurer toutes les aisances et agréments dont ils pourront les faire jouir, les assurant qu'il en aura satisfaction ». D'ailleurs ces sûretés étaient nécessaires, car, écrit Jadart, « si on ne les donne pas, le commandant espagnol jure de réembarquer ses passagers, ce qui pourrait déplaire à notre Cour ». Il faut donc que la ville d'Ajaccio leur procure le pain et la viande. Mais cela présente des difficultés. Le 25 août 1767, un coup de théâtre se produit. Les commandants des deux divisions espagnoles, ancrées à Ajaccio, prétextant la mauvaise volonté des autorités, lèvent l'ancre et font route, l'un vers Gênes, l'autre vers Bonifacio (25 août). Ce dernier devait laisser ses religieux, mais l'autre, après être allé à Gênes, était renvoyé à Ajaccio et y reparaisait le 25 septembre, ramenant les malheureux Jésuites. On ne leur avait donné que douze jours de vivres, dont ils avaient déjà consommé les deux tiers, et ils étaient sur le point de manquer de tout.

Cette fois ils débarquèrent au nombre de plusieurs centaines. Ils occupèrent d'abord le collège et les couvents, puis le vieux séminaire qu'ils firent réparer. Ils y furent rejoints par leurs confrères d'Algaiola, « car l'intention du roi d'Espagne était de ne les laisser que dans les places appartenant à la République », et par ceux des îles Canaries. Ils furent alors 800. C'était beaucoup pour une petite ville comme Ajaccio. La vie économique en fut comme bouleversée et les difficultés commencèrent. La question du logement se posa immédiatement. De nombreux Jésuites avaient dû chercher asile chez les particuliers. On vit alors les propriétaires expulser à qui mieux mieux leurs locataires pour louer plus cher leur local à un père. Le prix des loyers augmenta; les conflits entre locataires et propriétaires devinrent aigus. Il fallut que le commandant français conseillât à ces derniers plus de bienveillance et réglementât les expulsions.

L'irritation populaire fut encore accrue par la hausse de la valeur des denrées. « Le peuple, écrit Jadart, m'a présenté une requête sur ce qu'il voit que dans peu il va se trouver sans pain par la disette des grains et la cherté où ils se vendent, étant actuellement à 54 sous le baccin (6). J'ai demandé aux commissaires espagnols (chargés de veiller à la sûreté des Jésuites) de prendre les mesures nécessaires pour éviter les désordres, car la faim ne connaît pas de loi. Les Jésuites ont

---

(6) On sait que le baccin valait un peu moins que le décalitre actuel. Six baccini équivalent à peu près à cinq décalitres.

la liberté de prendre les vivres du roi d'Espagne, mais ils les refusent. J'ai cru qu'il était nécessaire que je prisse un ton ferme avec eux, en leur déclarant que, puisqu'ils vivaient ici 800 Jésuites, aux dépens du pays, je ne pourrai, à la moindre plainte qui paraîtrait de la part du peuple, me dispenser d'empêcher qu'aucune personne n'ait à leur vendre ni grain, ni pain, jusqu'à ce que le peuple et le public soient fournis. »

Le commissaire Jadart eut alors la précaution de faire publier un tarif maximum des denrées, afin de calmer les esprits, mais l'intervention officielle n'a jamais rien pu contre cette loi d'airain de l'offre et de la demande. Les Jésuites, obligés de s'approvisionner sur place, violèrent le tarif : « Je ne suis nullement content d'eux, ni de leurs préposés, écrit le commissaire. J'ai donné copie du tarif aux Jésuites, afin qu'on ne leur fasse pas payer plus cher. Malgré cela, à l'envie de toute la ville, la plupart font cacher les vivres, comme poissons, viandes et autres, et les achètent à un prix bien au-dessus du tarif, ce qui fait que tout le monde en manque, chacun cherchant à tirer avantage de ces denrées. J'ai fait prendre plusieurs de ces Jésuites avec des vivres ou des poissons qu'ils avaient payés le double de la taxe; ils n'ont jamais voulu déceler celui qui les leur avait vendus pour que je puisse le faire punir. Il en est de même de la viande qu'ils font tuer de nuit dans le Séminaire, de façon que la ville en manque souvent. Les bouchers, étant sujets à la taxe, ne peuvent en acheter au prix qu'en donnent ces pères. Il faudrait condamner ces pères aux mêmes amendes que les habitants. »

Malgré ces menaces et les promesses des Jésuites qu'ils feraient venir leur farine de l'étranger, le prix du pain augmentait. Le 25 avril 1768, le blé était à 3 livres 2 sous le baccin. Jadart trouve que ces religieux lui donnent beaucoup d'embarras. Ils remplissent les maisons, épuisent le marché, et même « leurs commissaires prétendent, depuis quelque temps, prendre un certain ton d'indépendance, comme si leurs Jésuites formaient ici une République particulière ».

Ah! s'il avait pu en diminuer le nombre ou en céder une partie à d'autres! Comme il l'aurait fait avec plaisir! Aussi demande-t-il la permission à son chef d'accorder des passeports à ceux qui voudraient gagner l'Italie. « Gardez-vous-en bien, lui réplique Marbeuf, de Bastia, en octobre 1767. Votre collègue de Calvi, qui l'a fait, s'en est repenti; ceux à qui il avait donné des passeports en ont profité pour regagner l'Espagne et il y a eu des représentations diplomatiques. » Mais le mois suivant, Marbeuf se rend mieux compte des ennuis de Jadart. Sa sévérité se relâche : « Si les commissaires espagnols vous le demandent, donnez-en et laissez les Jésuites

aller où bon leur semble, puisque la cour d'Espagne leur en donne le droit. De vous à moi, pourvu qu'ils n'aillent ni en Espagne, ni en France, il faut leur procurer toute aisance. »

Aussi beaucoup de Jésuites profitent-ils de cette autorisation pour se séculariser et partir. « Tous les tailleurs de la ville ne sont occupés qu'à leur faire des habits courts » (ceux des prêtres à cette époque). Dix sont déjà partis en octobre. En janvier 1768, neuf autres s'embarquent sur un bâtiment anglais qui va à Gênes pour se rendre à Rome. Mais l'exode s'arrêta bientôt, et aux premiers venus s'ajoutèrent ensuite ceux d'Alicante, ceux des Canaries, ceux d'Algaiola, si bien que Jadart pouvait écrire, le 13 mars 1768 : « Ils sont 900 ici. » Avec ceux de Bonifacio et de Calvi, leur nombre s'élevait à 1,500 environ dans toute la Corse.

Pour achever de faire perdre la tête à Jadart, voilà que le bruit de l'arrivée prochaine de quatre bataillons nouveaux de troupes françaises se répand en avril 1768 : « Si cela était, déclare-t-il, je suis obligé à l'avance, mon général, de vous avertir qu'il serait de toute impossibilité de loger ici avec la quantité de Jésuites qui y sont et le peu de moyens qui restent pour mettre une troupe convenablement. » — « Il est probable que six, et non quatre bataillons, vont arriver en Corse, lui répond Marbeuf le 8 mai. Tâchez de concilier le bien-être des troupes avec l'aisance possible des Jésuites. Vous touchez au moment de recueillir les fruits de vos peines. » Cette dernière phrase permet à Jadart d'avaler la pilule, mais n'atténue pas son inquiétude : « Les Jésuites occupent toutes les maisons, ainsi que le séminaire. S'il vient deux bataillons ici, le séminaire pourrait en contenir un au moins. On logerait le second dans la citadelle et les maisons en faisant refouler les Jésuites qui sont au large. » — « C'est cela, répond Marbeuf, faites sentir à ces religieux avec honnêteté que, comme c'est pour peu de temps, il faut qu'ils se prêtent à se resserrer et que dans peu les choses s'arrangeront de manière à leur laisser l'aisance. » (Mai.)

La veille, Jadart venait d'être avisé qu'il aurait à loger le régiment d'Anhalt et un détachement d'artillerie. Il ne sait plus comment se débrouiller. « J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi, hier et aujourd'hui, mais je me vois dans l'impossibilité de le faire même en prenant toutes les églises et oratoires. Les Jésuites ont été déjà très resserrés et sont logés pire que des soldats en France. Ils me font tourner la tête. Sans eux, je ne me trouverais pas dans un embarras aussi cruel. » Quelques jours après (21 mai), il renchérit encore et laisse entrevoir son désir : « Je ne sais quel parti on pourrait prendre à l'égard des pères espagnols. Je crains avec raison

qu'à l'arrivée des autres troupes, je ne sois forcé de mettre ces religieux au milieu des rues ou les habitants. Ma position, mon général, est terrible avec deux bataillons sur les bras. Il faudrait qu'on obligeât les Jésuites à se rendre à Rome! C'est l'unique moyen d'aplanir ces difficultés insurmontables. » Et Montcarville, autre commissaire de Balagne, écrivait les mêmes doléances, car il avait à loger, lui, trois régiments.

L'idée de l'expulsion était donc déjà venue aux subalternes. Marbeuf, qui avait un moment songé à soulager Jadart en lui permettant de laisser partir pour Bastia quelques-uns des réfugiés d'Ajaccio, y renonça vite. Il se rendit compte que tout allait s'arranger avec la nouvelle convention franco-génoise qui rendait le Roi maître de la Corse. Dès le 24 avril 1768, il a écrit au sujet de l'affaire des loyers : « Pour mettre ordre à tout cela, il faudrait une taxe sur les loyers (idée bien moderne, on le voit!), mais nous n'en avons pas le droit. Gagnons du temps. Si une fois nous avons l'autorité, ce sera bientôt réglé. » Et le 15 juin, quand il répond à la lettre de son commissaire, qui propose d'expulser les Jésuites, il se borne à dire, prévoyant en quelque sorte l'avenir : « Les pauvres Jésuites sont à plaindre de toute façon. Il faut du moins tâcher d'adoucir leur sort, autant qu'il dépend de nous, par des politesses et les services que nous pourrons leur rendre. »

Marbeuf savait à ce moment que le nouveau traité, signé le 15 mai 1768 à Versailles, entre le roi de France et la république de Gênes, accordait au premier toute l'autorité sur le peuple corse. Dans l'article III, les deux contractants convenaient que « l'exercice de la souveraineté dans l'île serait cédé au roi et que cet exercice serait entier et absolu ». En conséquence, comme l'a écrit M. L. Villat dans son excellente thèse de doctorat (7), le 5 août 1768, la veille du jour où prenait fin l'occupation prévue par le second traité de Compiègne, Louis XV signait également à Compiègne les lettres patentes concernant la soumission de la Corse. La souveraineté génoise prenait fin, celle de la France commençait. Cela ne souffre aucune incertitude, aucune discussion. Loïn d'évacuer leurs postes, comme on s'y attendait, les troupes françaises se renforçaient. Leur nombre était continuellement accru par le débarquement des unités nouvelles. Leur logement présentait les difficultés que l'on sait. Dès le mois de mai, deux bataillons étaient arrivés à Ajaccio, en juin un régiment à Bastia, deux à Saint-Florent. Ils n'étaient qu'une

---

(7) *La Corse de 1768 à 1789*, I, 62 (1925).

avant-garde. La nécessité de procurer des locaux à ces troupes et à leurs officiers allait faire prendre en considération les avis des commissaires de guerre qui avaient suggéré l'expulsion des Jésuites espagnols. Cela n'aurait pas suffi. Celle des Jésuites corses devait forcément suivre. Leurs collègues pourraient être transformés en casernes, et ainsi l'édit de 1764, qui avait expulsé la Compagnie de Jésus du royaume de France, serait appliqué légalement sur le nouveau territoire cédé à Louis XV, c'est-à-dire en Corse. C'est ce qui se produisit.

Le 28 août, le marquis de Chauvelin, nouveau commandant en chef, débarquait à Saint-Florent. Le lendemain même, le 29 août, l'intendant Chardon (8) exécutait les ordres qui lui avaient été donnés, et que Marbeuf devait connaître, comme le prouvent ses réticences à Jadart, quoiqu'il les ait tenus cachés. Ces ordres tendaient à l'expulsion immédiate des Jésuites de Bastia, après inventaire de leurs biens. Huit jours plus tard, c'était le tour des Jésuites d'Ajaccio. Nous donnerons dans le prochain numéro le texte de ce premier document.

A. AMBROSI.

---

## LE LANGAGE DES CORSES <sup>(1)</sup>

---

Le langage des Corses comprend deux dialectes distincts : le septentrional et le méridional, que l'on reconnaît, en général, à la manière dont ils traitent l'*e* atone final toscan ; tandis que le Corse septentrional (C. S.) le rend par *e* ouvert, le Corse méridional (C. M.) le remplace par *i* (C. S. : *monte, dice* ; C. M. : *monti, dici*). Les deux régions de ces dialectes

---

(8) Chardon (Daniel-Marc-Antoine), né en 1731 à Paris, magistrat du Parlement, passé dans l'Administration, qualifié par son principal biographe de caractère froid, précis, honnête, courageux, fut désigné, le 10 mai 1768, comme intendant des troupes du Roi en Corse. Le 8 juillet suivant, il allait être nommé président du Conseil supérieur.

(1) Extrait d'un manuscrit, demeuré inédit, de P. Lucciana, dont le nom de Vattelapesca était plus populaire et qui fut un philologue distingué. Le manuscrit nous avait été donné par son regretté frère, Emile, inspecteur des douanes en retraite, pour en faire l'usage que nous jugerions utile. Et nous pensons, en effet, que les réflexions de Vattelapesca, linguiste et écrivain de talent, sur le dialecte corse méritent d'être connues.

peuvent être délimitées de l'Est à l'Ouest par une ligne brisée qui, partant de l'embouchure du Fium'orbu, se dirige d'abord vers le mont d'Oro, puis s'incline jusqu'au-dessous de Vicu et, de là, se relève pour aller aboutir à l'embouchure du Portu.

Mais la région méridionale ainsi délimitée est loin de présenter un dialecte homogène. Le véritable dialecte méridional n'en occupe même que la plus petite partie. C'est le triangle formé par les trois cantons de Levie, Tallanu et Serra di Scopamène, avec deux anciens centres aujourd'hui isolés, qui sont les villes de Sartène et de Portu-Vecchiu. Tout l'espace en dehors, moins la ville de Bonifacio, forme la région d'un sous-dialecte, qui tient le milieu entre le C. S. et le C. M. et dont la ville d'Ajaccio offre une variété particulière.

Les Bonifaciens descendent d'une colonie génoise, parlent entre eux un dialecte propre qui est apparenté au dialecte génois et qui, par conséquent, ne peut trouver place dans cette étude. Dans leurs relations avec les autres Corses, ils emploient le dialecte méridional, mais avec des intonations et autres particularités phonétiques qui les font aisément reconnaître.

Quant à la commune de Cargèse, située à l'extrémité nord du golfe de Sagone et qui est une colonie grecque du XVII<sup>e</sup> siècle (2) (1676), elle conserve encore son dialecte hellénique, mais parle le sous-dialecte méridional dans ses relations avec les autres Corses.

Le C. S. comprend donc : 1<sup>o</sup> tout l'arrondissement de Bastia ; 2<sup>o</sup> tout l'arrondissement de Calvi ; 3<sup>o</sup> l'arrondissement de Corte, moins le canton de Prunelli di Fium'orbu ; 4<sup>o</sup> le triangle de Vicu dans l'arrondissement d'Ajaccio. Le C. M. occupe le reste de l'île, moins la ville de Bonifacio.

Nous nous occuperons plus spécialement du C. S., non seulement parce qu'il nous est plus familier, mais aussi : 1<sup>o</sup> parce qu'il est plus homogène (les particularités que nous relèverons dans certaines localités, telles que le Cap Corse, la Balagne, le canton d'Alesani, n'étant pas de nature à constituer un sous-dialecte) ; 2<sup>o</sup> parce qu'il est le plus répandu, son domaine s'étendant aux deux tiers de la population de l'île ; 3<sup>o</sup> parce que son influence, qui continue à s'exercer sur le C. M., a déjà envahi la plus grande partie de la région de ce dernier en y amenant la formation de sous-dialectes importants ; 4<sup>o</sup> enfin parce que, ayant conservé mieux qu'aucun autre idiome vivant la phonèse du latin populaire de Rome, il est

---

(2) La convention entre la République de Gênes et les chefs de la colonie grecque de Cargèse est du 18 janvier 1676.

de beaucoup le plus important au point de vue de la linguistique néo-latine et de la linguistique générale.

DEGRÉS DU DIALECTE SEPTENTRIONAL. — Comme tous les dialectes de l'Italie, le C. S. se parle à trois degrés. On a : 1° au bas de l'échelle le *corse vulgaire* ou *trivial*, qui, chez nous, est parlé presque exclusivement par la plèbe des villes maritimes ; les paysans se montrent, en général, plus circonspects et plus respectueux des bonnes formes du langage ; 2° le *corse courant*, qui est celui de la grande masse de la population, le véritable dialecte, celui qui fait particulièrement l'objet de notre étude ; 3° le *corse toscanisant* (*corsu pulitu*), qui est celui dont on fait usage lorsque l'élévation du sujet ou la dignité des personnes exige plus de retenue ou de recherche. Il emprunte à la langue littéraire de l'Italie une partie de ses formes, mais au delà de certaines limites, que nous préciserons, il cesse d'être un dialecte corse.

LE DOMAINE NÉO-LATIN. — Dans la comparaison des langues dites néo-latines, on a l'habitude de ne considérer comme telles que l'italien, le provençal, l'espagnol, le portugais, le valaque ou roumain et le français. Bien que l'anglais, par son vocabulaire, soit plus latin que le valaque, il a été laissé dans le domaine germanique, parce que ce vocabulaire lui-même n'est guère latin que dans la partie littéraire ; parce que, bien que devenu analytique comme les langues néo-latines, l'anglais conserve, outre des débris de forme germanique, les deux principes de la priorité du déterminatif et de l'accent tonique sur la syllabe radicale. Malgré cela, l'anglais n'est germanique qu'à demi et peut être considéré, par conséquent, comme le trait d'union entre les langues germaniques et néo-latines. Il y a une considération qui nous le rend précieux : c'est que si les langues néo-latines sont le résultat de la lutte entre le latin populaire et les idiomes d'au delà du Rhin, entre le v<sup>e</sup> et le VIII<sup>e</sup> siècle, l'anglais est, de son côté, le résultat du conflit entre une langue germanique (l'anglo-saxon) et une langue néo-latine (le normand latin), du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle.

On est donc en droit d'attendre de la phonétique (3) anglaise quelques comparaisons utiles pour le problème des déviations phoniques néo-latines, et nous y aurons plusieurs fois recours.

---

(3) On sait que la phonétique est la science qui étudie par quelles transformations successives telles ou telles lettres sont passées dans le cours des temps avant d'être définitivement fixées. Les langues latines offrent entre elles à cet égard beaucoup d'analogie.

TERMES ET SIGNES CONVENTIONNELS. — On appelle *tonique* la voyelle ou la syllabe qui porte l'accent tonique, c'est-à-dire qu'on accentue dans la prononciation; *atone*, celle qui manque d'accent; *libre*, la voyelle qui termine une syllabe; *entravée*, celle qui est suivie d'une consonne dans la même syllabe et qu'on désigne ordinairement sous le nom de voyelle *en position*. La syllabe elle-même sera dite *libre* ou *close* suivant qu'elle sera terminée par une voyelle ou par une consonne.

Pour plus de brièveté, on peut employer les termes connus d'oxyton, paroxyton, proparoxyton quand on veut désigner les mots accentués sur la dernière, l'avant-dernière (pénultième) ou la deuxième avant-dernière (antépénultième) syllabe des mots et aussi pour indiquer le rythme de ces mots.

Dans les mots corses ou toscans :

Le signe ' marque la place de l'accent tonique, quand il n'est pas sur la pénultième (avant-dernière syllabe du mot) : *pérdonu, sùbitu*;

Le signe ` accent qui indique la chute de la syllabe finale, comme dans *città* pour *cittade*, ou *virtù* pour *virtute*;

Le signe ^ employé pour rappeler la syncope (fusion de deux syllabes), comme dans *pôrre* pour *ponere*, ou *tôrre* pour *togliere*;

L'apostrophe ' qui marque la suppression d'une lettre néo-latine; ainsi dans *l'omu, gl'omi*;

En corse, *o* et *e* indiquent les sons fermés de ces voyelles;

$\omega$  et  $\epsilon$  les sons ouverts (nous emploierons ces signes parce qu'ils représentent dans leur forme deux *o* ou deux *e* superposés, juxtaposés).

$\æ$  représente le son intermédiaire entre *a* et *e*, celui qui correspondrait exactement à l'*a* bref anglais de *cat*, proche de chatte dans le français du Nord.

$\omega e$  est un signe théorique servant à représenter le son intermédiaire entre *a* et  $\omega$ , c'est-à-dire un son guttural.

Les signes usuels — et  $\upsilon$  signifieront comme d'habitude des voyelles longues ou brèves.

En corse, on conservera l'*h* de *hò, hai, havemu* du latin *habere* et celui de *oh! ah! ih!* exclamations.

Quand les signes précédents ne suffiront pas à distinguer les homonymes, nous aurons recours au point sur la voyelle.

Exemples :  $\acute{e}$  (verbe latin *est*);  $\epsilon$  (article et pronom);  $\grave{e}$  conjonction du latin *et*;

*ha* (verbe); *a* article et pronom pour *la* de *illa*, à préposition de *ad*;

*sù* (adverbe corse); *ssu* (adjectif démonstratif pour *stu* de *istud* latin);

*sâ* (verbe); *ssa* (adjectif démonstratif de *ista*);

*stâ* (verbe); *sta* de *ista*, adjectif démonstratif du latin;

*se* (adjectif démonstratif) et *sé* (conjonction);

*sânu* (verbe savoir) et *sanu* (adjectif);

*vânu* (verbe aller) et *vanu* (adjectif);

*dâ* (verbe donner) et *da* (préposition);

*fâ* (verbe faire) et *fa* (note musicale);

*dô* (verbe donner) et *dô* (note musicale);

*la*, *li* (adverbes de lieu) et *la* (article et préposition);

*tɛ* (le thé) et *te* (nom de la lettre);

*chi* (pronom, de *quid*, et *chi* (pronom relatif), etc.

Quand le verbe a des homonymes, c'est lui qui a l'accent marqué: *pêrdonu* (verbe) et *pêrdônu* (nom).

Dans les mots corses, on emploiera, suivant l'usage, la lettre *h* après *c* et *g* pour marquer le son guttural de ces consonnes et la voyelle *i* pour indiquer le son palatal (4).

Le signe *'* sur la consonne marque le son spirant de la consonne.

Le signe  $\sim$ , un son gutturo-palatal, écrasé ou mouillé.

Le signe *v*, un son palatal, *c*, *g*, devant *i*, *e*, dans *tchi*, *dji*.

Un point sous la consonne *t*, *d*, *ll*, *n*, *r*, *s*, indiquera un son sublingual.

Un point sur *r*, sur *n*, un son guttural comme dans *race*, *ring* en anglais.

Enfin les abréviations suivantes seront utilisées :

*c.* pour corse septentrional et méridional; *c. s.* pour corse septentrional; *c. m.* pour corse méridional; *c. m.* *r.* pour corse intermédiaire entre les deux; *T.* pour toscan; *L.* pour latin; *F.* pour français; *V.* pour valaque; *E.* pour espagnol; *Pr.* pour provençal; *Pt.* pour portugais; *A.* pour anglais (5).

(4) Syllabe qui se prononce avec le mouvement de la langue qui va toucher le palais; *d*, *t*, *p*, *l*, *n*, *r* sont des consonnes palatales.

(5) Voir les conseils donnés par le professeur Arrighi au sujet de la prononciation et de l'orthographe corses, dans *Frutti d'imbernu*, de M. A. Bonifacio, Biblioteca corsa, Nice, 1924.

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Lamenti et voceri de la Corse.** — Ce livre, de M. J.-B. MARCAGGI, dont toute la presse corse a parlé, a paru avec le texte corse, la traduction française, une introduction sur la poésie populaire des Corses et seize morceaux de musique. Il forme un épais volume de 400 pages in-12 et a été imprimé à Ajaccio, chez Rombaldi; le prix en est de 15 francs.

Nous avons reçu ce savant ouvrage après l'impression du précédent numéro de la *Revue*. Nous l'avions attendu impatiemment avec toute l'élite corse. Il ne nous a pas déçu. Sans doute d'autres écrivains avaient été déjà tentés par le sujet. Frédéric Ortolli, en 1887, avait fait paraître chez Leroux, à Paris, les *Voceri de l'île de Corse*, qui étaient un bon livre, avec une introduction digne de remarque; mais il était réservé aux *voceri* prononcés à l'occasion d'une mort naturelle ou violente. Un continental, Austin de Croze, élargissant le sujet, avait écrit la *Chanson populaire de l'île de Corse* avec conclusion de M. Paul Fontana (Honoré Champion, Paris, 1911). Mais si ce travail a, par certains côtés, du mérite, il pêche par l'interprétation, la traduction, l'orthographe. M. Marcaggi avait lui-même réuni les *Chants de la mort et de la vendetta*, publiés à Paris en 1898 (1).

Cette fois il a fait mieux et, avec une compétence que chacun lui reconnaîtra, avec un jugement que vingt-huit ans ont mûri, il a étudié toutes les manifestations de la poésie populaire en Corse. Tout d'abord 82 pages ont été consacrées à des recherches littéraires sur les origines de cette poésie et ce n'est pas la partie la moins intéressante du livre que cette introduction, appuyée sur une bibliographie abondante. Elle montre que le bibliothécaire érudit qu'est l'auteur n'a pas écrit à la légère et qu'il a non seulement lu tous ses devanciers, mais pratiqué de nombreuses recherches personnelles ou interrogé beaucoup de ses contemporains.

Aussi pouvons-nous considérer comme définitives ses conclusions sur les origines de la poésie corse, qui est une poésie chantée, presque toujours improvisée, d'origine populaire, et aussi certainement très ancienne; ses conclusions sur l'inauthenticité de certaines complaintes comme l'hymne de Sampieru qui, n'en déplaise à M. de Croze, n'a rien de corse, comme l'affirme M. Marcaggi; sur la variété de cette poésie populaire qui comprend des *lamenti*, des *voceri*, des *nanne* ou berceuses, des *canzoni* (chants satiriques ou humoristiques), des *sérénades*. Dans l'ignorance où nous sommes de toute poésie héroïque, *nuptiale* ou *religieuse*, il n'est guère permis de conclure que les Corses n'en ont pas composé, car M. Marcaggi dit lui-même que ces poésies ont disparu et que seules ont été sauvées de

---

(1) Citons encore :

N. Tomaseo : *Canti popolari corsi*, Venise, 1841.

A. Fée : *Chants populaires de la Corse*, Paris, 1850, in-8°.

S. Viale : *Saggio di poesie*.

Gregorovius : *Corsica*, avec une étude sur les *voceri* et des citations, Stuttgart, 1854.

P. Cadiou : *Les chants de la Corse*, Rennes, 1897.

l'oublie celles qui ont eu la chance d'être conservées oralement, puis imprimées après 1820, date des premiers recueils.

Cette introduction si documentée de l'auteur s'achève par un paragraphe sur le rythme poétique et la langue, qui auraient mérité un plus long développement. M. Marcaggi, qui est bon historien mais timide philologue, s'est borné en cela à reproduire le jugement de Gregorovius et de Tomaseo : « Le dialecte corse est un idiome puissant et l'un des plus purs de l'Italie », dit l'un, et l'autre (Gregorovius) ajoute : « Il a une grande analogie avec le transtévère de Rome ». Nous aurions aimé connaître l'opinion de M. Marcaggi, à qui toutes ses études ont rendu familier le langage insulaire. Peut-être aurait-il corrigé l'affirmation de ses deux devanciers et écrit : « Le dialecte corse est un idiome puissant, varié, coloré, et l'une des langues nationales issues du bas-latin, demeurée beaucoup plus près de la souche commune que l'italien ou le français actuels. Il a de grandes analogies avec le dialecte de Sicile, c'est-à-dire d'une île qui, comme la Corse, a mieux conservé les formes dialectales de jadis et subi l'influence linguistique des Grecs, des Sarrasins, des Espagnols qui se sont implantés en Sicile comme en Corse ».

La première partie du livre de M. Marcaggi est consacrée aux *lamentî* inspirés par les personnes décédées de mort naturelle (p. 85 à 174) ; la deuxième partie, aux *voceri* qu'ont inspirés les personnes disparues après mort violente (p. 173 à 263) ; la troisième partie, aux chansons populaires (p. 267 à 370) ; la quatrième partie, à la notation musicale, d'après Jacques Tessarech et Harold de Bozzi, de quelques poésies (p. 372 à 396), telles que *A Pipa, U Trenu, Quandu junse Ja nuvella*, etc. Sans doute, l'auteur n'a pas reproduit toutes les poésies actuellement connues et même imprimées, mais il a fait un choix heureux des plus belles, des plus caractéristiques ou des plus populaires. A notre sens, il aurait pu y joindre le texte de la sérénade de Scapinu, inséré par S. Viale dans la *Dionomachia* et dont nous nous plaisons à rappeler ici les première et dernière strophes :

O specchiu di e zitelle di a pieve,  
O la mia chiara stella matuttina,  
Più bianca di lu brocciu et di la neve,  
Più rosa d'une rosa damaschina,  
Più aspra d'a cipolla e d'u stuppone,  
Più dura d'una teppa e d'un pentone.

Vulentier lasceria d'esse Scappinu  
Per esse u casacchinu ch'eo ti dunai,  
E stringhie lu to senu alabastrinu ;  
E or chi durmendu in lettu ti ne stai.  
O fussi u cavizzale, o u cuscinetto,  
O u lenzolu supranu d'u tò lettu.

Ces remarques n'atténuent pas la valeur de l'ouvrage qui fera autorité auprès des folkloristes et accroîtra la réputation déjà grande de M. Marcaggi.

**Come mori Napoleone I°.** — Le docteur ERASMO DE PAOLI, ancien professeur de pathologie et de clinique chirurgicales à l'Université de Pérouse, dont nous avons parlé ici même dans le n° 40, à propos de sa brochure intitulée *Come fù manipulata a Santa Elena la notizia della morte di Napoleone*, a publié un autre volume en langue italienne, de 265 pages, grand in-8°, à la librairie Pozzi, de Rome, sur les dernières années de l'Empereur. C'est le meilleur travail, avec celui du docteur Cabanès, que nous connaissons sur la pathologie du grand homme. Toutes les sources relatives à son sujet sont citées et examinées par l'auteur. Confrontées l'une avec l'autre, il discute comme si le malade était devant lui et on a l'impression que le diagnostic final sera sérieux.

M. de Paoli a été frappé par le désaccord qui existe entre le

rapport du docteur Antommarchi, consciencieux et dévoué, et celui de ses collègues anglais, en particulier de Forsyth qui, « dans le but de réhabiliter Hudson Lowe, jette le discrédit sur les capacités médicales d'Antommarchi, en se servant des jugements suspects portés par Montholon ». Il veut donc arriver à découvrir la vérité (Introduction). Puis, dans un premier chapitre, il analyse le rapport d'Antommarchi et il y trouve ces indications : que les organes de l'abdomen et du thorax étaient atteints, qu'il existait une péritonite chronique (poliorroménite), une hépatite également chronique, et une ulcération de l'estomac qui fait aussitôt songer à ce cancer probable de l'estomac dont mourut le père de Napoléon.

Ceci posé, dans un second chapitre, l'auteur décrit la pathologie napoléonienne au cours de la carrière du héros, depuis la plus tendre enfance jusqu'à 1804. Il note sa nervosité enfantine, en relation avec l'arthritisme héréditaire de la famille, son paludisme de 1787, sa maladie à Auxonne en 1789, à la suite de laquelle (comme nous l'avons dit ici, n° 37) le lieutenant Bonaparte vint jouir d'un congé en Corse et suivit un traitement à l'hôpital de Bastia en 1790, sa dépression physique et morale en 1795, etc. Ce sont les renseignements, contradictoires d'ailleurs, que fournissent au médecin les contemporains sur l'existence du futur empereur. Comment peuvent-ils expliquer la dernière maladie, celle de Sainte-Hélène, sur laquelle les opinions sont si différentes. C'est la partie la plus vivante, la plus neuve aussi de cette étude. Le docteur de Paoli suit pas à pas l'illustre valétudinaire et note, d'après les compagnons de captivité, les manifestations morbides, dont le bourreau que fut Hudson Lowe (cf. la *Dernière phase*, de lord Rosebery) voulait douter. Il les résume ainsi : « Les derniers moments de Napoléon sont caractérisés par une fièvre continue, des frissons épouvantables, des sueurs générales et abondantes. L'estomac est distendu par des gaz non fétides. Il rejette des matières mucilagineuses avec résidus alimentaires, et dans les derniers jours des amas de sang coagulé. La douleur à l'épigastre et au foie est très vive, persistante, irradiée jusqu' autour du sternum et du thorax. »

Sans aller jusqu'à suivre l'auteur dans son raisonnement médical, qui n'est pas de notre compétence, nous retiendrons sa conclusion fondée sur des preuves scientifiques et une bonne méthode critique : « Le plan de mon livre était de savoir si l'histoire pathologique de la vie de Napoléon était d'accord avec les altérations anatomiques trouvées dans le cadavre et si les unes et les autres s'expliquaient réciproquement. Or tout cela me paraît aboutir clairement à une maladie des voies respiratoires qui concorde soit avec les altérations pleurales probablement ravivées, soit avec l'altération circonscrite par des nodules tuberculeux avec cavernes rencontrées par Antommarchi à la base du poumon gauche. Le cancer de l'estomac n'expliquerait pas tout cela. Ainsi l'étude clinique de la maladie de Napoléon à Sainte-Hélène et l'examen des précédentes maladies de sa jeunesse fournissent une preuve à l'affirmation que l'Empereur fut atteint de tuberculose pendant sa carrière d'officier, qu'elle fut enrayée après 1795, puis que les tristes conditions dans lesquelles il se trouva après 1815 la réveillèrent et qu'elle infecta le poumon et l'estomac. Napoléon serait mort d'une tuberculose gastrique avec contamination du foie et des poumons. »

Tel est le jugement hasardé par le docteur de Paoli sur la dernière maladie du célèbre captif, à la lumière d'un examen serré des

preuves et des récentes découvertes de la médecine contemporaine. La thèse est attrayante, de lecture agréable et constitue, pour tout dire en deux mots, un bon livre.

**La Corse**, par RAOUL BLANCHARD, grand in-12 de 148 pages, orné de 190 héliogravures, un des volumes de la collection Rey, de Grenoble. — L'abondance des matières nous oblige à retarder le compte rendu, rédigé par un de nos collaborateurs, de ce magnifique livre. Nous le réservons pour le prochain numéro. D'ores et déjà, nous pouvons dire que la maison J. Rey s'est surpassée et que cet ouvrage, écrit avec la compétence du professeur Blanchard, un de nos plus grands touristes et un des plus fervents admirateurs de la Corse, demeurera un des plus beaux qui aient été édités sur la Corse. Notre pays n'était-il pas digne d'ailleurs de figurer dans cette collection des « Beaux pays » ?

**Les Conspireurs italiens en Corse.** — *L'Archivio storico di Corsica*, revue trimestrielle publiée en Italie par le professeur Joachim Volpe, député au Parlement italien, nous a fait parvenir une étude de M. MICHEL ERSILIO sur les exilés italiens, de 1840 à 1850, réfugiés en Corse: *Esuli e cospiratori italiani in Corsica*, brochure in-8° de 192 pages. Elle est extraite du n° 3-4 (décembre 1925) de *L'Archivio storico*, fait suite à une étude précédente du même auteur sur les mêmes exilés de 1830 à 1840 et constitue une partie du grand ouvrage en préparation sur ce sujet de 1815 à 1860, depuis le congrès de Vienne jusqu'à la proclamation du royaume d'Italie en 1861. Le travail est original et parfaitement documenté par des recherches méticuleuses aux archives de Florence, de Lucques, de Livourne et du Vatican, pays d'origine des émigrés qui trouvaient en Corse une cordiale hospitalité et une base d'opérations pour leur propagande révolutionnaire. C'est à Bastia que Mazzini, réfugié à Londres, expédiait ses journaux incendiaires, la *Jeune Italie* d'abord, l'*Apostolato popolare* ensuite, et c'est à Bastia que les paquebots postaux transportaient clandestinement la correspondance venue d'Italie. Le grand-duc de Florence en était excédé et imposait aux voyageurs qui débarquaient des vexations humiliantes, contre lesquelles une protestation corse fut élevée. Il n'avait cependant pas tort de se montrer sévère. Bastia était un entrepôt de matières inflammables à destination des principautés italiennes avec la complicité d'un agent français du consulat de Livourne, Lafond, et grâce à l'activité des frères Fabrizi, établis en Corse depuis longtemps. On craignait même que de l'île ne partît une expédition de débarquement vers la Toscane, car le préfet Jourdan avait fait, au début, preuve de sympathie envers les émigrés. Pendant dix ans les craintes subsistèrent, car les fugitifs ne cessèrent pas d'affluer en Corse. Ceux des États pontificaux s'étaient réunis de préférence à Ajaccio. Mazzini projetait de rassembler et de solder 400 Corses, et même davantage, de les faire débarquer à Massa et à Carrare et de les lancer sur Lunigiano. Le bruit courait même que les exilés allaient s'embarquer pour venir proclamer l'indépendance italienne dans la péninsule. Mais Louis-Philippe I<sup>er</sup> n'aimait pas les ennuis diplomatiques. Il avait enjoint aux « Romagnoli » de se retirer à Châteauroux; ceux d'entre eux qui s'étaient abouchés avec des bandits corses avaient été arrêtés et traduits devant le tribunal d'Ajaccio, qui les avait du reste fait relâcher. Et la troupe corse ne fut jamais réunie. Le direc-

teur de la police pontificale pouvait même écrire que le roi de France avait fait preuve de loyauté à l'égard des autres souverains : « Il a éloigné de Corse presque tous les réfugiés, il a rendu et rend des services à la police de Sa Sainteté. Il a d'ailleurs intérêt à ce que l'ordre ne soit pas troublé. L'Angleterre, au contraire, agit avec mollesse, avec duplicité et d'après son intérêt. » (P. 76.) Les exilés italiens étaient étroitement surveillés, donc impuissants; d'ailleurs les gouvernements sicilien et autrichien s'étaient mis d'accord pour établir une croisière de surveillance dans la mer Tyrrhénienne.

Nous ne suivrons pas plus loin l'auteur dans son développement, bourré de faits, de notes et de renseignements. Du reste l'amnistie de Pie IX, au lendemain de son élection au pontificat, permettait à de nombreux « Romagnoli » de rentrer dans leur patrie et désorganisait toute conspiration possible. Les concessions que les autres princes, à la suite de la révolution de 1848, faisaient à leurs sujets, l'amnistie du grand-duc Léopold lui-même décourageaient les derniers projets. Malgré une légère recrudescence de l'émigration toscane en 1848, il ne restait plus en Corse, en 1850, qu'une cinquantaine de réfugiés sur les 204 Toscans, dont l'auteur donne la liste, et parmi eux l'ancien ministre François-Constantin Marmocchi, qui profitait de son séjour à Bastia pour écrire sa petite description géographique de l'île. Nous en avons dit assez pour que nos lecteurs puissent considérer le livre de M. Ersilio comme une contribution importante à l'histoire du libéralisme au XIX<sup>e</sup> siècle. Il reste même une contribution à l'histoire de la Corse, dont l'auteur fait une « terre italienne », conformément à une vieille marotte de nos voisins, terre où les fugitifs trouvèrent, par humanité tout simplement, une franche hospitalité, une sympathie agissante, des amitiés durables et même ce qu'on appelle une bonne presse, comme en témoignent les articles des journaux bastiais : *L'Insulaire*, *L'Ere Nouvelle*, *Le Progressif de la Corse*.

**La femme corse.** — M. J. CARABIN a eu la bonne idée de traduire de l'italien et de faire publier par la *Nouvelle Revue*, dans son numéro 338 de septembre 1926, l'article que M. Tencajoli, publiciste très connu dans la péninsule, venait de faire paraître sur la femme corse dans l'histoire (p. 53 à 67 de la livraison). La femme corse, c'est Letizia Bonaparte, « mère de toutes les douleurs, symbole de la plus glorieuse maternité »; Vannina d'Ornanu, infortunée mais coupable épouse de Sampieru; Faustine Gaffori, femme de Jean-Pierre, héroïne de Corte; Marie-Gentile Guidoni, la dolente fiancée d'Oletta, que M. J.-P. Lucciardi a pris pour sujet d'un beau drame en dialecte corse; Marguerite Paccioni, la veuve de Rennu, qui sacrifia son dernier fils à la patrie; la mère de Thomas Cervoni, qui fit taire la haine de son fils pour Paoli et l'obligea à courir au secours du général, assiégé par Matra; sainte Dévote, première martyre de Corse, et d'autres encore. L'article se termine par quelques considérations sur la condition actuelle de la femme corse, qui n'est pas aussi humble que le prétend l'auteur, et par un bel éloge de son courage, de son patriotisme, de sa simplicité, de son honnêteté, de son bon sens (il y a peu de féministes parmi elles!), de ses dons poétiques et, grâce à tout cela, de son influence, légitime et réelle, très puissante sur la famille et même sur son époux.

**Cyrnéisme**, par PAUL ARRIGHI, est un article digne de remarque

qui a paru dans le récent *Annu Corsu* de 1927 (dont le compte rendu mérite paraître dans le prochain numéro de la *Revue*). M. Arrighi, qui est un des deux fondateurs et rédacteurs de cette recommandable publication (1), se demande quelle est l'expression à employer pour notre régionalisme corse. « Ce mot a pour lui la double consécration de l'âge et de l'usage », mais il a pris, écrit-il, un sens trop administratif pour nous convenir, à moins de lui donner une extension abusive. Revendications locales, fédéralisme, reconstitution des anciennes provinces, création de nouveaux groupes économiques, tout cela — et rien que cela — est vraiment du domaine régionaliste.

D'ailleurs l'aspect insulaire de cet important problème national est très bien qualifié par le mot *corsisme*, lancé et adopté par le « parti d'action corse » et par son organe hebdomadaire, qui revendiquent l'autonomie de la Corse.

Notre mouvement, répétons-le, n'a *absolument rien de commun* avec celui-là. Nous laissons aux hommes politiques — ou à ceux qui aspirent à le devenir, aux techniciens, — ou à ceux qui se croient tels, aux administrateurs — ou à ceux qui voudraient les remplacer au Palais Lantivy, le soin de guérir la Corse de ses maux séculaires.

On dit encore : *régionalisme littéraire*, et l'expression est meilleure parce que plus précise. On emploie aussi un terme auquel des écrivains de génie d'une province voisine ont donné ses lettres de noblesse : mais le *félibrige*, avec ses cigales et ses tambourinaires, désigne un mouvement tellement particulier, tellement caractéristique de la Provence et en quelque sorte monopolisé par elle, qu'en disant *félibrige corse* nous avons l'impression de faire un assemblage aussi discordant que le seraient : brandade de Bretagne, casoulet anglais ou brocciu des Vosges.

Donc, ni régionalisme, ni corsisme, ni félibrige. Nous avons parfois employé nous-même l'une ou l'autre de ces appellations par tendance au moindre effort et parce qu'on hésite toujours à créer un néologisme. Cependant la clarté de l'élocution et la délimitation désirable des programmes d'action exigent aujourd'hui cette innovation. Le mot nécessaire doit être l'équivalent autochtone de félibrige, il doit évoquer nos improvisateurs vêtus du *pelone* et coiffés de la *barretta misgia*, nos *ninne nanne* chantées par les aïeules à la quenouille, nos *voceri* clamés par les pleureuses échevelées, nos antiques traditions et nos pieuses cérémonies, toutes les aspirations lyriques de notre âme passionnée.

Voilà ce que doit signifier pour nous le *cyrnéisme*. La dérivation du mot est tout à fait régulière : *Cyrnos* ou *Kyrnos* est aussi noble que *Corsica*, et l'adjectif *cyrneus* a eu l'honneur d'être employé par Virgile : l'un et l'autre ont déjà servi à former des pseudonymes assez nombreux, depuis celui de l'historien *Petrus Cyrneus* (2) ; Lucien Bonaparte, prince de Canino, a composé une *Cyrneide*, poème épique en douze chants (3) ; nos écrivains dialectisants préfèrent de plus en plus *Cirnu* à la forme italienne *Corsica*, et on parle couramment depuis quelques années de la beauté *cyrnéenne*, de l'amitié *cyrnéenne*, etc.

Le *Cyrnéisme* mérite l'accueil sympathique qu'on lui a déjà fait,

(1) La demander à M. Bonifacio, professeur au Lycée de Nice ; prix : 7 fr.

(2) Matteo Cirnensi, *Cyrnensis*, *Kyrn*, etc.

(3) Paris, Firmin Didot, 1819.

et il attend la consécration du grand public corse. Dès à présent et désormais, l'*Annuaire Corsu* veut être l'organe du *cyrnéisme* et une publication purement *cyrnéiste* (pourquoi pas? Le substantif entraînera naturellement l'adjectif).

**La Corse, île de beauté.** — C'est le titre d'un article que M. WILLIAM MARTIN a fait insérer par la *Semaine littéraire* de Genève, dans son numéro du 23 octobre 1926. Le sous-titre en est plus suggestif : « Recherches sur les causes historiques du pittoresque. » Il indique que l'auteur s'efforce d'expliquer la beauté de notre pays par ses antécédents historiques. Sa conclusion est le résumé de sa thèse : « Le pittoresque est, pour un pays, une terrible épreuve. La Corse serait moins belle et sentirait moins bon si elle n'avait pas eu à lutter contre les Génois et si, aujourd'hui, elle ne donnait pas à la France la plupart de ses hommes dans la fleur de l'âge. » Et encore : « Lorsque les touristes parcourent ce splendide pays, couvert de rochers et de maquis, odorant mais inculte, ils ne songent pas que l'explication de tout cela, de ces vaches trop petites, de ces chèvres trop maigres, c'est la natalité insuffisante de la France continentale qui suce, sans y prendre garde, la sève de ce pays. » L'explication est ingénieuse. Il est certain que l'histoire permet aux gens avertis de comprendre les ruines et les solitudes que l'île présente fréquemment. Mais il y a, à côté des aperçus intéressants du journaliste, des jugements trop rapides résultant sans doute de lectures mal choisies : « Qu'a fait Napoléon dans son île ? Peu de chose en vérité. Lorsqu'il fut le maître de la France, il ne pensa plus guère à la Corse. » M. Martin en est-il bien sûr ? A-t-il parcouru la correspondance publiée du grand homme ? Il y verrait que l'Empereur s'y est intéressé de son mieux et qu'impuissance ne veut pas dire indifférence. — « La région de Calacuccia et la Scala de Santa Regina sont des déserts de pierres. » Oui, mais comment en serait-il autrement d'un terrain de granulite et d'une région terriblement exposée aux vents d'Ouest ? — « Cette honnêteté des Corses, ce désintéressement sont les vertus d'un peuple accoutumé à se nourrir de rien, sur une terre qui pourrait produire beaucoup et qu'on ne cultive guère. » Ou encore : « Du régime génois, les Corses ont gardé le mépris du travail. » Peut-il ajouter encore foi à la légende d'une île, faussement qualifiée de grenier de Rome, ou de la paresse insulaire, alors que les preuves du travail agricole, tenace, varié, intelligent, sont aujourd'hui multiples dans l'île ? Il suffit d'ouvrir les yeux pour le constater. Non. La Corse est trop souvent rocheuse, son sol trop plein de magnésie, le soleil trop ardent, le vent trop violent pour que certaines contrées puissent fournir un rendement que des Français, habitués aux richesses culturelles de leur territoire, s'imaginent le rencontrer dans l'île. — « Il n'y a pas de peuple moins processif. » Est-ce bien vrai ? Le Corse a confiance dans la justice ; il lui demande volontiers d'arbitrer ses différends, et les tribunaux insulaires sont parmi les plus laborieux. Mais la justice n'est pas toujours l'équité, car les hommes ne sont que des hommes. Si le Corse croit donc à une erreur du juge, il est tenté de la corriger par ses propres moyens. De là à dire que « tout se règle le fusil à la main », il y a loin. Et M. Martin retarde s'il nous croit encore aux temps des Génois ou de la Restauration. Le nombre des meurtres est inférieur à celui de bien des départements. Nous croyons, au contraire, que le Corse laisse souvent l'impression d'un

homme patient, soumis, discipliné. Il y a donc par-ci par-là plusieurs affirmations que nous qualifions de superficielles, ce qui n'empêche pas l'auteur d'avoir souvent vu juste. « Le vol est en Corse moins pardonnable qu'un meurtre. » — « Pendant cinq siècles, Gênes n'a eu qu'une seule idée : empêcher le peuple de se réunir, de collaborer. Comment alors s'étonner, après 150 ans, qu'il soit si difficile de fonder des syndicats, des coopératives, etc. — Le Corse d'aujourd'hui n'est nullement hostile à l'Italie. Le plus souvent, il l'ignore. Il en parle comme de tant d'autres pays étrangers. — Le *partitu corsu d'azione* est favorable à l'Italie, mais il n'est composé que d'intellectuels, et il est infime en nombre. — Le peuple corse est, dans son ensemble, vis-à-vis de la France, d'un loyalisme à toute épreuve. — Pour rendre la Corse plus prospère, l'Etat aurait besoin d'améliorer les moyens de communication, surtout les transports maritimes » (ajoutons ici : surtout de les rendre moins coûteux), etc., etc. Cela peut nous suffire à avoir l'idée de cet article, en somme sympathique, qui est l'expression de l'opinion suisse à notre égard. Il ne lui manque que d'avoir constaté la grande transformation morale et économique qui s'accomplit dans l'île depuis quelques années, et M. W. Martin, qui ne manque pas, semble-t-il, de pénétration, l'aurait sans doute prise sur le vif s'il avait visité récemment l'île. L'a-t-il même visitée ? On pourrait en douter quand il écrit : « Le long des côtes, tous les cinq ou dix kilomètres, se dressent des tours carrées qui dominent la mer. »

**L'acte de baptême de P. Paoli.** — L'archiviste départemental, M. GRAZIANI, a adressé au Conseil général une lettre où il annonce sa découverte des registres de baptême de la paroisse de Santa Reparata de Morosaglia de 1715 à 1748. En parcourant ce manuscrit, il a trouvé l'acte de baptême, en latin, rédigé par un curé Astolfus, de Pascal Paoli. Il a pu ainsi rectifier la date de naissance du grand homme, qui, contrairement à l'opinion presque générale, n'est pas né le 5 avril 1725, mais le 6. Il fut baptisé le 7. D'après un article du *Petit Bastiais* à ce sujet, en date des 18 et 19 octobre, M. Graziani se proposerait de constituer un musée des archives corSES avec quelques-uns des manuscrits les plus importants de notre histoire. C'est une bonne idée à réaliser.

**Pascal Paoli et Napoléon.** — Excellent article de M. PAUL FONTANA, dans la *Révolution française* d'octobre 1926, sur la francophilie de Pascal Paoli et de Napoléon. Pour ce dernier, il serait oiseux d'en parler, mais pour Paoli, M. Fontana n'a pas eu tort de reprendre les extraits que nous-même avions cités dans le *Bastia-Journal* en 1924 et de montrer d'après cette correspondance que le président de la République corse n'avait aucune hostilité contre la France, qu'il s'était parfaitement rallié à l'occupation française. « Réjouissons-nous, écrit-il par exemple à l'abbé Giovannetti, que les vicissitudes de la Corse soient enfin arrivées à leur terme. Louons le ciel ! Ces vicissitudes ont eu la fin tant désirée, la liberté et de bonnes lois, que lui apporte l'union avec la France. »

**Le souvenir de Napoléon à Ajaccio.** — M. MARCAGGI a continué dans le *Petit Marseillais* ses études sur le sujet qui lui est familier. On trouvera dans les numéros des 19 et 21 octobre deux articles relatifs aux conversations de l'Empereur à Sainte-Hélène sur la Corse. Elles montrent combien la nostalgie de sa petite patrie

hantait Napoléon dans son exil. Quel est celui d'entre nous, sur le continent français, et à plus forte raison l'exilé sur une terre lointaine ou étrangère, qui n'éprouve pas le même regret ?

**Paoli et la France.** — D'après L. M., dans le *Petit Marseillais* du 15 novembre, la lutte de Paoli contre la France révolutionnaire, de 1793 à 1794, n'est que le résultat des influences locales. Pour maintenir la sienné contre celle de quelques compatriotes, Paoli dut s'insurger contre la Convention et, plus tard, contre l'Angleterre. Les Français commirent la faute d'accueillir favorablement les critiques et les accusations formulées contre Paoli et de confier à un de ses rivaux la mission de l'arrêter et de le faire transférer à Paris devant le tribunal révolutionnaire.

**Revues et journaux corses.** — *La Corse touristique* (in-8° de 24 pages) a fait paraître ses numéros d'octobre et de novembre. Voici le sommaire du premier : La taxe de séjour à Ajaccio. — La Castagniccia. — Miot et la Corse : les arrêtés Miot, par H. Pierangeli. — La barrière, les quais, poésies par Max Roger. — Monsieur Lauriston, roman, par de la Parata. — Quelques belles photographies de villages corses et, sur la couverture, un joli dessin à la plume par Bouchet rappelant le village disparu d'Occi. Le n° 22 de novembre contient : Une rapide étude sur l'Académie des Vagabondi, par J.-B. Marcaggi. — La Corse vue par un Belge, par J. Destrée. — Miot et la Corse (suite), par H. Pierangeli. — Ajaccio. — Le busso, par J. de la Tour. — Farinole, sonnet par Max Roger. — Monsieur Lauriston, roman, par J. de la Parata. — Une vue de Vicu et une du Cap Corse, ainsi qu'un dessin sur la couverture, par Bouchet : la Corse symbolique.

**Echo touristique** (in-8° de 16 pages) publié par M. CLAVEL. N° 3 : Les régions touristiques de la Corse, Ornano et Penticia, par L. Villat. — Les descriptions touristiques de la Corse, par Guy de Maupassant. — Une randonnée de la Ligue maritime et coloniale en Corse. — A travers la Corse : Vizzavona, par Renée Humbert-Gley. — Quelques indications bibliographiques et la liste des bons hôtels de la Corse.

**U Laricciu**, revue trimestrielle dirigée par CARULU GIOVONI, Marseille, in-4° de 12 pages : U Laricciu (Paul Fontana). — Retour en Corse (Emile Ripert). — Au Laricciu (Santa Casanova). — Tourisme et régionalisme (D' Fonta). — U rimusciu in Ninu (U petti rossu). — Biographies régionalistes : J.-P. Lucciardi. — L'exposition d'art corse à Marseille (U girandulonu). — Pierre Dominique et la Fédération régionaliste française (Jean Scelles). — Henri Tomasi. — Ajaccine, poesia (l'Aciairtula). — Lettara da u cuntinente (François l'exilé). — Nouvelles régionalistes. — Pampane corse (Martinu Appinzapalu). — Le liseur (Le livre du pays). — Bibliographie régionaliste.

**Revue mensuelle de l'Afrique du Nord** (fédération des groupements corses), dirigée par M. LOUIS PAOLI, bibliothécaire en chef honoraire de l'Université d'Alger ; in-8° de 34 pages : Pascal Paoli et Napoléon (Paul Fontana). — La baie d'Ajaccio, poésie (Vaysières). — Le centenaire de la naissance de l'impératrice Eugénie (A.-M.). — Un historien et romancier corse (Tencajoli). — Les obsèques du docteur Elie Clada. — Les obsèques de M. Colonna,

sous-directeur des postes à Alger. — Banquet annuel des Corses de Berrouaghia. — Le service maritime entre l'Algérie et la Corse. — Echos et nouvelles.

Signalons enfin que l'Amicale des Corses de Cochinchine et du Cambodge, dont la protection généreuse s'étend à presque toutes les manifestations intellectuelles et les œuvres sociales relatives aux Corses et à la Corse, a fait paraître ses trois numéros de juillet, août et septembre 1926 (n<sup>os</sup> 22, 23 et 24) qui continuent à être de véritables petites encyclopédies de tout ce qui paraît sur notre île.

**Agenda du P.-L.-M. pour 1927.** — Cet agenda, qui intéresse tous les Corses, car tous fréquentent les lignes de cette Compagnie, vient de paraître. Son texte, dû aux meilleurs écrivains, est accompagné de plus de 500 dessins originaux et reproductions photographiques. Une suite de 16 hors-texte en couleurs, signés de peintres en renom, enrichit cet ouvrage luxueux, où l'on trouve encore une page inédite de musique. Une pochette de 12 cartes postales illustrées est offerte à tout acheteur.

L'Agenda P.-L.-M. est en vente au prix de 10 francs à l'agence P.-L.-M., rue Saint-Lazare, 88, à Paris, et dans les gares et bibliothèques du réseau. On peut se le procurer aussi dans les agences de voyages, grands magasins à Paris et les principales librairies.

Envoi franco à domicile contre mandat-poste (12 fr. 65 pour la France, 17 fr. 50 pour l'étranger) adressé au Service de la Publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, Paris.

## NOUVELLES en quelques lignes

**Conseil général.** — De plus en plus, les questions économiques font l'objet de presque toutes les séances de cette assemblée. Il faut s'en réjouir, car toutes les autres sont secondaires ou oiseuses. La dernière session de septembre, présidée par M. Landry, a débuté par un excellent discours de celui-ci dont nous extrayons le passage suivant : « Je ne sais ce qui pourra advenir du plan dressé en faveur de la Corse par la commission parlementaire (qui visita récemment l'île). Obtiendrons-nous l'adhésion du ministère des finances au projet de rajeunissement et d'augmentation de la flotte qui assure nos communications avec le continent ? Pour le moment, le régime provisoire de nos services maritimes a dû être prorogé. La proposition de loi tendant à valoriser la subvention cinquantenaire, après avoir été votée par la Chambre, est en souffrance au Sénat. Les travaux de nos ports vont peut-être souffrir des retards, et peut-être l'installation de cette Ecole nationale professionnelle de Corte qui doit constituer un inappréciable bienfait pour la jeunesse corse et contribuer à l'essor économique de notre île. Nous pouvons enfin avoir des craintes pour l'achèvement de la ligne de chemin de fer Ghisonaccia-Solenzara-Bonifacio. Devant une telle situation, interprète, je erois pouvoir le dire, de votre sentiment unanime, je déclare qu'il n'est pas de circonstance qui puisse abolir les devoirs de solidarité de la

collectivité nationale envers un département méritant à l'égal de tout autre et entre tous déshérité. La Corse est profondément française : elle l'a prouvé pendant la guerre par le sacrifice de tant de ses enfants; elle sait le manifester, quand l'occasion s'en présente, avec une vivacité dont seront édifiés, j'aime à le croire, ceux qui ignorent ses sentiments et ceux qui, les connaissant, lui font l'outrage de les heurter. Elle compte qu'elle recevra toute l'aide dont elle a besoin pour sortir d'un état de misère également indigne d'elle-même et de la France. »



**Vœux et décisions du Conseil général.** — Parmi les nombreuses questions dont l'assemblée a eu à s'occuper, voici les plus intéressantes :

Taxe spéciale (proposée par le docteur Carlotti) sur les voitures automobiles. Elle rapporterait au département environ 250.000 francs et servirait à l'entretien des routes que l'automobile contribue si fortement à dégrader. Ce vœu avait été également émis par le récent congrès des maires de la Corse, tenu sous la présidence de M. Sari, et avait fait l'objet d'un vibrant article de M. Santiaggi, président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de la Côte d'Azur et de la Corse, dans le *Bastia-Journal* des 20 et 21 septembre. Il se terminait par ces mots très justes : « La route se meurt, sauvons-la et sauvons avec elle la prospérité de la France! »

Vote de deux subventions importantes, l'une de 140.000 francs pour accomplir la jonction routière de Noceta à Rospigliani, l'autre de 327.000 francs pour amorcer la route Venacu-Cervione par Altiani, Pietraserena, Zuani, Ampriani, Pianellu, Matra, Moita, Pietra di Verde. Ce projet, discuté depuis cinquante ans, est de nature à transformer économiquement toute une région en partie déshéritée. Il dotera notre île d'une de ses plus belles routes touristiques, et quand elle sera continuée jusqu'à Guagnu, par le col de Manganellu, elle aura l'une de ses plus importantes voies stratégiques, aussi utile que celle de Calvi à Cervione par Ponte Leccia, construite sous Napoléon III.

Achèvement de la route de Vescovatu à Cervione, qui passe par Venzolascu, Sorbu, Castellare, Tagliu, San Nicolàu, Santa Maria Poggiu, et dont l'établissement en corniche fait une des routes les plus pittoresques de notre île.

Transformation en gare de la halte de San Pancraziu, qui dessert Castellare, Penta, Porri, Silvarecciu, Casalta, Pianu; là se tient une foire annuelle et se réunit un pèlerinage populaire.

Projet de l'électrification des cantons de Vezzani et de Venacu, rapporté par le docteur Carlotti. Il atteindrait une dépense de 800.000 francs et ne laisserait à la charge des particuliers qu'une somme de 270.000 francs. L'usine électrique serait installée sur le Vecchiu (ou sur le Tavignanu).



**Taxe municipale sur les industries.** — Le congrès des maires a adopté le vœu du docteur Carlotti tendant à permettre aux municipalités de créer une taxe sur le cheptel, les laiteries, les fromageries et autres industries pour suppléer à la diminution probable de la subvention que l'Etat alloue aux communes.



**Nouvelles charges fiscales.** — Le préfet de la Corse a indiqué au Conseil général quelles seraient les nouvelles taxes départementales résultant de la loi du 13 août 1926 sur le complément des recettes à percevoir par les départements et les communes : 1° taxe sur le revenu net de la propriété bâtie (270.000 fr.) et non bâtie (200.000 fr.); — 2° taxe sur la valeur locative des locaux d'habitation et des locaux professionnels (415.000 fr.); — 3° taxe sur les garnis; — 4° sur les balcons et constructions en saillie; — 5° sur les chevaux, mules et mulets; — 6° sur les billards; — 7° sur les cercles et lieux de réunion; — 8° sur les véhicules automobiles; — 9° sur les instruments de musique; — 10° sur les domestiques; — 11° sur le gaz et l'électricité; — 12° sur les chasses gardées; — 13° sur le déversement à l'égout; — 14° sur les distributeurs automatiques; — 15° sur la publicité des panneaux et affiches; — 16° sur les entrées aux champs de courses; — 17° sur les terrains de jeux et d'agrément; — 18° sur les établissements de nuit; — 19° sur les colporteurs; — 20° sur la licence des commerçants de boissons. Ces diverses taxes rapporteront au département seul, d'après le calcul préfectoral, entre 900.000 fr. et 1 million. « Mais il est indispensable, dit le document officiel, de considérer la charge lourde qui pèsera sur le contribuable, s'ajoutant aux autres charges résultant de l'augmentation des impôts de l'Etat, des centimes départementaux et communaux et des taxes municipales essentielles. Il faut éviter de dépasser les facultés contributives des assujettis à l'impôt. » Nos lecteurs ne croient-ils pas qu'on y est arrivé?



**La subvention cinquantenaire.** — Le Conseil d'Etat a témoigné quelque répugnance à approuver les propositions d'emploi de cette subvention, telles que le Conseil général les avait faites. Comme l'a dit M. Landry à l'assemblée en septembre, il a été choqué de voir figurer dans le programme des travaux de faible intérêt correspondant à des améliorations qui ne rentrent pas dans le cadre de la loi de 1912, si même elles sont de celles auxquelles le département doit s'intéresser en personne. Il a été choqué aussi de constater que les travaux de voirie, incontestablement utiles, étaient fractionnés d'une manière excessive. Le ministre a, lui aussi, fait quelques difficultés pour approuver le programme de construction de certains chemins vicinaux. Et M. Landry a ajouté : « Quand on ne dispose que de ressources restreintes, comme c'est le cas de la Corse, il faut viser à en faire le meilleur emploi possible et à obtenir le maximum de rendement. » Paroles très justes. La dispersion de l'effort n'a jamais rien valu. Il faut sérier les besoins et concentrer successivement l'effort sur chacun de ces besoins.



**L'électrification du centre de la Corse.** — Le Conseil général avait demandé, dans sa session ordinaire de 1923, de dresser un projet d'usine électrique sur le Vecchiu pour distribuer l'énergie aux onze communes de Casanova, Muracciolo, Noceta, Pietrosu, Poggiu, Riventosa, Rospigliani, Santu Petru, Vivario, Venacu, Vezzani. Mais il semble qu'il faille le modifier en englobant Corte dans le projet. L'usine serait alors construite sur le Tavignanu ou la Restonica et on pourrait même étendre la distribution jusqu'à la

Castagniccia et le Gaggiu (Porta et Piedicroce). Les frais d'établissement devraient être couverts par l'Etat, le département (qui s'y est engagé en utilisant la subvention cinquantenaire) et les particuliers par parts égales. Quelle est la collectivité, quel est le particulier qui hésiterait à prêter son concours le plus entier pour la réalisation d'une œuvre aussi importante d'intérêt général ? Et nous pourrions en dire autant pour l'autre projet prévu de l'électrification du Sud de l'île.



**Electrification de la Balagne.** — Il semble que la période des études soit terminée et que ce projet soit sur le point de recevoir un commencement d'exécution. Le génie rural a dressé le plan, le département s'est engagé à verser le tiers de la somme à dépenser, l'Etat fera un égal sacrifice, de sorte que les habitants n'auront à leur charge que le dernier tiers. Le nombre des communes qui en bénéficieront est assez grand (28 en tout) et le chiffre de la population est assez important pour que la dépense ne dépasse pas les capacités régionales. La fée Electricité vaut bien d'ailleurs quelques sacrifices, tant son arrivée apporterait de bien-être. La conférence qui s'est tenue récemment à Calenzana, et à laquelle ont pris part les autorités de l'île avec M. Landry, est une preuve de réalisation prochaine.



**Les travaux d'irrigation.** — Les journaux ont annoncé la mise en adjudication prochaine des travaux nécessaires à la construction du canal d'Aitone. Ils se montent à la somme de 222.000 francs. La commune d'Evisa, qui en bénéficiera, peut se réjouir. De même les habitants de la Balagne, pour qui les travaux de construction du canal de la Figarella, dont nous entretenions récemment nos lecteurs, vont commencer. La dépense s'élèvera pour celui-ci à 950.000 francs. Que sont ces sacrifices d'argent en comparaison des avantages agricoles qui en résulteront pour tous ?



**L'assainissement.** — Au cours d'une longue discussion à la Chambre, provoquée par les débats relatifs au ministère de l'Agriculture, MM. Cauticoli et Pietri ont demandé des explications au ministre sur le retard apporté à l'utilisation des crédits de 7 millions votés en 1924 et dont 2 millions restent encore inemployés. Ils ont demandé que cette somme et celle de 1.700.000 francs, accordée en juillet dernier, soient consacrées aux travaux de la côte orientale en 1927, et ils ont ajouté qu'il faudrait au moins 4 millions par an. Le ministre a invoqué les difficultés de réalisation qui tiennent à la défaillance de nos entrepreneurs, mais promis d'épuiser les crédits. Une intervention de M. Pietri, demandant si les travaux seraient continués par la suite jusqu'à complet achèvement, a amené M. Poincaré à répondre : oui. Espérons-le. L'avenir de la Corse est étroitement lié à cette question de l'assainissement. Parmi les travaux en cours d'exécution ou décidés, nous pouvons citer (avec indication de la dépense effectuée) : dessèchement des marais de San Giulianu (80.000 fr.) ; rechargement de la digue de ceinture de l'étang (62.000) ; pompage de l'étang di u Sale (75.000) ; dessèchement de la région de la Giunchetta dans l'étang de Biguglia (180.000) et de

la région de la Casinca (1.836.000) ; dessèchement de 369 hectares dans la région du Fiumorbu et de 425 dans celle de Portuvecchiu (dépenses à fixer). On prévoit pour 1927 la construction à Prunelli di Casacconi, sur le Golu, d'une usine hydro-électrique destinée à fournir la force nécessaire aux pompes, dont le réseau de distribution coûterait 2 millions. Puisse la main-d'œuvre (puisque c'est elle qui arrête les travaux) ne pas manquer !



**Industrie du bois.** — Le ministre se refuse à abroger le décret sur l'interdiction de l'exportation à l'étranger des bois corses. Si le commerce des bois demande son abrogation, l'industrie des scieries demande son maintien. Celle de la caisserie de Marseille voudrait être protégée contre la concurrence des Espagnols favorisés par le change et acheteurs de nos bois. Les menuisiers et les charpentiers de notre département, qui se plaignent de ne plus trouver pour leurs travaux le bois, que les étrangers enlèvent, exigent de nos députés qu'ils n'interviennent pas contre le décret. Il est bien difficile de satisfaire tout le monde. Le ministre promet cependant de contenter industriels et exportateurs. Il demandera à notre marine marchande d'améliorer les moyens de transport des bois corses vers le continent français, et il accordera de larges dérogations pour l'exportation des bois de sapin, afin de répondre aux désirs des Chambres de commerce d'Ajaccio et de Bastia.



**Culture de la pomme de terre.** — D'une communication du ministre de l'Agriculture, nous apprenons que beaucoup de départements français ont un excédent de pommes de terre qu'ils seraient désireux de céder pour la consommation ou la semence. Nous relevons dans la liste de ces départements : la Lozère, le Finistère, les Basses-Alpes, l'Aveyron, les Côtes-du-Nord, le Morbihan : 50.000 quintaux pour le premier, 250.000 pour le second, etc. Comment la Corse n'y figure-t-elle pas ? Comment nos agriculteurs, qui ne manquent ni de vaillance, ni d'initiative, laissent-ils la population insulaire importer ce tubercule de première nécessité ? Nous leur posons la question.



**Culture du tabac.** — Elle a et doit avoir une si grande importance dans notre île qu'il y aurait intérêt pour nos agriculteurs à s'inspirer des conseils que M. Leulliot, professeur à l'Ecole nationale d'agriculture, envoyé en mission par le ministre, leur a donnés. Nous ne faisons que les résumer ici. « La Corse, a-t-il dit, par son climat, la nature de ses terres et leur exposition, se prête admirablement à la culture du tabac, surtout dans la plaine de la côte orientale. Le région de Vescovatu, avec ses 40 producteurs, fournit actuellement le plus fort appoint à cette culture. Mais celle-ci n'est pas rationnelle. Le tabac peut être cultivé sur les terres d'alluvions modernes (terres à haricots et à maïs), mais non sur les terres humides et marécageuses qui donneraient des tabacs incombustibles. Ces premières terres sont fertiles et permettent aux jeunes plants de trouver dans le sol, pendant les soixante jours de grande activité végétative où ils grandissent à vue d'œil, tous les principes fertili-

sants dont ils ont besoin. On pourrait y joindre 100 kilos par *mezzinata* de scories de déphosphorisation, qui rendraient le tabac plus combustible. On devrait faire suivre deux ou trois cultures de tabac d'une culture de blé, puis laisser reposer le sol en prairie pendant quelques années. Il faut aussi bien sélectionner les graines, que l'Etat fournirait à tous, et semer sur de la terre de bruyère mélangée à du fumier d'écurie, à raison d'un demi-dé à coudre de graine par mètre carré. Arroser en pluie avec un pulvérisateur, éclaircir les plants, puis transplanter sur un terrain bien meuble en n'utilisant que les plus beaux plants. En cours de végétation, on ne doit négliger ni l'épamprément ou suppression des feuilles basses qui sont souillées, ni l'écimage ou sectionnement de la tige florale, ni la suppression des fleurs, qui enlèvent de la nicotine. On récoltera avant une trop grande maturité et surtout quand les marbrures jaunes partant de la pointe des feuilles gagnent la nervure médiane et quand l'extrémité des feuilles durcit et se recourbe. La dessiccation sera obtenue par la suspension en guirlandes, dans des endroits ombragés ou dans des locaux fermés susceptibles d'aération, plutôt qu'en tas, suivant la méthode sarde. Le tabac sera ensuite vendu en laissant aux industriels le soin de la fermentation qui nécessite un grand nombre de manipulations. »

**L'Etat et le tabac.** — L'Etat s'intéresse beaucoup à cette production et il l'a montré en envoyant chez nous un inspecteur général. Or, s'il faut en croire un passage du discours de M. Landry au Conseil général, cette visite cachait une menace. Voici les propres paroles de notre représentant : « La mission envoyée par la Direction générale des manufactures de l'Etat a reconnu que la Corse se prêtait admirablement à la culture du tabac. On entend nous aider à obtenir des produits de bonne qualité que la régie nous achètera. De ceci nous ne pouvons que nous réjouir. Mais dans ce même moment, si je suis bien informé, le ministère des Finances élaborerait un projet bouleversant notre régime des tabacs et qui pourrait, entre autres choses, aboutir à surcharger de la manière la plus lourde la consommation insulaire. » Paroles énigmatiques, mais menaçantes. Comme l'ajoute M. Landry, il faudra y veiller.

**Le progrès en Balagne.** — Calvi et la Balagne ont été durement atteints par la réforme administrative de ces temps derniers. Calvi a perdu sa sous-préfecture, son tribunal de première instance, sa recette des finances, son collège. La déchéance serait irrémédiable si le progrès économique n'intervenait pas, et celui-ci peut pour Calvi et la Balagne plus que le fonctionnarisme. Les journaux ont annoncé, pour cette région, tout un programme de grands travaux, dont le Conseil général a voté l'urgence : électrification de son territoire, qui a motivé une récente réunion à Calenzana du préfet, du sous-préfet, de l'ingénieur, des hommes politiques et qui est déjà dotée d'une subvention nationale et départementale; achèvement du canal d'irrigation de Calenzana; construction de l'égout de cette commune; 160.000 francs pour le canal de la Figarella, dont la *Revue* a montré l'intérêt; 9.400 francs pour un môle à l'Île Rousse; 10.000 francs pour la destruction des sauterelles; 90.000 francs pour la route d'Île Rousse à Speluncatu, etc. Bravo à son député!

**La transformation de Calvi.** — Que la petite cité, dont l'accroissement était resté stationnaire pendant le dernier siècle, ne se désole pas d'avoir perdu son rang de sous-préfecture. Elle mérite plus et mieux que cela. Par sa situation à proximité de la France continentale, par son site merveilleux, par sa superbe plage, par ses environs curieux, elle peut et elle doit devenir un lieu fréquenté de débarquement, un centre d'excursions, une ville d'hiver. Il lui faut pour cela un port mieux outillé, des bateaux plus rapides et plus confortables (mort aux *Corsica, Iberia, Numidia!*), des hôtels modernes et quelques restaurants à cuisine meilleure (oh! l'horrible vin de ce restaurant des quais qui semblait ignorer les délicieux crus de la région!), des distractions pour les hivernants. La municipalité semble avoir compris quel doit être l'avenir. Grâce à elle, un grand hôtel est en construction, un plan d'aménagement et d'extension est préparé, une canalisation amorcée pour la distribution de l'eau chez les particuliers; la jetée va être prolongée; la bâtisse inachevée de l'école des filles va être rachetée au ministère de l'Instruction publique et aménagée en hôtel moderne; le collège, au lieu d'être supprimé, sera remplacé par des cours préparatoires à l'enseignement secondaire et des cours professionnels; l'électrification de la Balagne y apportera l'électricité; le canal de la Figarella développera son agriculture. Les Calvais, appuyés par leur maire, parlementaire influent, et conseillés par le président de leur Syndicat d'initiative, M. Battestini, luttent avec une belle énergie contre leur malheur. Ne font-ils pas mieux que de se plaindre? Et comme il sera bon plus tard de passer quelques jours, sinon quelques mois, dans ce coin enchanteur de notre belle Corse!!

**Le réseau téléphonique.** — Sa construction se poursuit avec un rythme accéléré. Les communes de Azzana, Calcatoggiu, Casabianca, Cargèse, Cristinacce, Erbalunga, Evisa, Guagnu-les-Bains, Lumiu, Ota, Piana, Piedicroce, la Porta, Salice, San Martinu di Lota, Sari d'Orcinu, Soccia, Ucciani, Vjcu, Zonza le possèdent déjà. En 1926, les communes suivantes l'ont eu ou vont l'avoir : Brando, Caldarellu, Campile, Croccichia, Figari, Ghisonaccia, Muru, Oletta, Olmi-Capella, Pancheraccia, Peru-Casevecchie, Santu Petru di Tenda, Sarrola-Carcopinu, Ville di Parasu, Vescovatu. Les communes ont eu recours aux avances de fonds du Conseil général, qui devront être remboursées sur les recettes. L'Etat a établi à ses frais les circuits d'Ajaccio-Zicavu, Bastia-Luri, Luri-Macinaggiu, Prunete-Solenzara. L'administration des postes songe à installer successivement le téléphone, comme elle vient de le faire à Vescovatu, à Borgu, Canari, Centuri, Ersa, Morsiglia, Muratu, Nonza, Pinu. Les communes de Corbara, Serra di Ferru, Zigliara l'ont également demandé. Le réseau urbain d'Ajaccio a 170 abonnés, celui de Bastia en a 160. En 1925-1926, on a ainsi construit 450 kilomètres.

**La jetée-abri d'Ajaccio.** — Ce projet, dont on parle avec une grande assurance, permettrait de mettre à l'abri contre les vents du Sud-Est les barques et autres petits navires. La surface du nouveau port serait ainsi d'un demi-hectare, avec une profondeur minimum

de 5 mètres. La jetée mesurerait 154 mètres de long et la passe 10 mètres de large. La dépense s'élèverait à 450.000 francs.

**Relèvement des tarifs de manutention.** — Les taxes de manutention, par suite des majorations de salaires consenties aux dockers, ont été encore augmentées. On exigera désormais 37 francs par tonne pour les marchandises expédiées de Bastia à Marseille et vice versa, au lieu de 27. Les marchandises expédiées de Bastia à Nice et vice versa payeront 25 fr. 50 au lieu de 22. Et voilà pour faire baisser le prix de la vie en Corse!

**Tarifs mixtes de petite vitesse.** — Le ministre a promis de faire étudier par le directeur général des chemins de fer la question de création de tarifs communs à la petite vitesse entre la Corse et le continent. L'établissement de ces prix directs ne peut pas rencontrer de difficultés puisque les tarifs des frets maritimes sont fixés par l'Etat. On devine quels résultats heureux cela entraînerait pour notre Corse!

**Billets d'aller et de retour.** — La Compagnie Fraissinet informe les voyageurs que les billets peuvent être établis en indiquant pour le retour un trajet différent de celui de l'aller. Par exemple, on pourra demander un aller Bastia-Marseille et un retour Nice-Calvi; mais après avoir fait établir son billet de retour pour la voie qu'il a choisie, le passager n'aura pas la faculté d'en emprunter une autre. En d'autres termes, un billet de retour n'est valable que pour le trajet qu'il mentionne et la faculté pour le passager de choisir sa voie de retour pour le trajet qui lui convient ne peut s'exercer qu'au moment de l'émission du billet d'aller et de retour au point de départ initial. Voilà bien une facilité plus grande pour les voyageurs, mais que la Compagnie Fraissinet veuille bien pousser maintenant la complaisance jusqu'à prolonger du double la durée de validité de ces billets, actuellement de 45 jours. Les Compagnies de chemins de fer ont en effet consenti une durée de trois mois.

**Chemins de fer départementaux.** — Les journaux ont publié un petit avis au public, simple mais gros de conséquences. La Compagnie a l'honneur d'informer les usagers que, conformément à l'autorisation ministérielle, elle portera de 185 à 210 pour 100 la majoration des tarifs de voyageurs, bagages et chiens; de 315 à 340 pour 100 les prix de transport en grande et petite vitesse, ainsi que les frais accessoires. Ces majorations sont perçues à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1926. Hélas! cela n'est pas fait pour favoriser les transports commerciaux dans l'île.

**Ouverture d'une nouvelle gare.** — Conformément à un vœu du Conseil général, la halte de Padulella a été transformée en gare. L'inauguration du service a été officiellement faite le 9 octobre dernier par les autorités civiles. Le canton du Moriani avait en effet lieu de se réjouir.

**Circuit Piana-Calvi.** — Le préfet de la Corse vient d'informer le président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de la Côte d'Azur et de la Corse que le service d'automobiles de Calvi à Piana sera probablement inauguré en 1927. Ce circuit ne manque pas de pittoresque, mais il aura surtout pour résultat de montrer aux continentaux que la Corse n'est pas seulement un grenier à blé, mais une terre systématiquement désolée jadis par les Génois et que, comme les régions dévastées du Nord, elle a besoin d'être remise en état.



**La route de Carbini.** — Les habitants de cette commune ont, paraît-il, souscrit 50.000 francs pour mener à bien l'achèvement de la route dont ils ont un besoin urgent. Avec cette somme, on construira deux ponts, dont un entrepreneur a été chargé. Voilà de la bonne solidarité et une initiative qui condamne la légende d'après laquelle les Corses attendraient tout de l'Etat.



**Antibes-Ajaccio-Tunis.** — On doit inaugurer en janvier 1927 cette ligne aérienne. Les nombreux voyages d'essai ont parfaitement réussi. Les installations s'élèvent dans le lac de Tunis, à environ 4 kilomètres de La Goulette, non loin de la capitale. Elles comprennent extérieurement un hangar, un plan d'eau suffisant pour les départs et arrivées, un chenal conduisant les appareils à un appontement où se trouvent une grue électrique de 12 tonnes et un poste de T. S. F. d'une portée moyenne de 1.000 kilomètres. Les appareils qui vont effectuer le service sont des monomoteurs de 400 ch. v. à coque souple. Ils emportent, outre le pilote et le radiotélégraphiste, 4 ou 5 passagers. Des soins tout particuliers ont été apportés à la sécurité et à la marche des hydravions. La ligne d'Ajaccio-Antibes conservera son caractère indépendant et sera nourvue bientôt d'appareils pouvant transporter 10 passagers. Le service sera d'abord hebdomadaire, puis doublé chaque semaine. Il constituera un nouveau tronçon du futur service international Londres-Le Caire et français Paris-Tombouctou.



**Colis postaux.** — M. E. Sari avait transmis au ministre un vœu de la Chambre de commerce de Bastia demandant l'admission sur les lignes maritimes de la Corse des colis postaux de 15 et 20 kilos. M. Giordan était revenu à la charge. Une lettre ministérielle nous apprenait que les pourparlers étaient engagés et que la décision serait sans doute favorable. Or, voilà que les journaux annoncent que les Compagnies viennent de soumettre à l'homologation ministérielle une annexe au tarif spécial intérieur et commun pour le transport des colis agricoles dont le poids n'excédera pas 40 kilos entre le continent et la Corse. La mise en vigueur est imminente. On ne facilitera jamais trop les relations commerciales entre l'île et le continent.



**Le commerce corse.** — L'agriculteur insulaire est-il paresseux? La réponse nous est fournie par le chiffre des transactions en 1925. L'importation a été de 57.746 tonnes (5.000 de plus qu'en 1924); l'exportation, de 40.038 (9.000 de plus). L'excédent de l'importation

signifié une consommation plus grande, donc un enrichissement. Mais celui de l'exportation est encore plus intéressant. Tandis que, en effet, les produits de l'industrie ont été moins vendus (minerais d'arsenic, ébauchons de pipes, charbon de bois, écorce à tan, extraits de bois de châtaignier : 40.000 quintaux de moins), ceux de l'agriculture ont fait l'objet d'un commerce plus actif : ce sont les châtaignes, 38.000 quintaux (soit 11.000 de plus) ; les fruits de table, 11.200 (5.000 de plus) ; les agrumes, 19.200 (4.000 de plus). Si l'exportation du bétail a diminué (heureusement pour le cheptel et le ravitaillement corses!), celle du bois brut s'est accrue de 12.000 tonnes (22.000 t.) et celle du liège de 7.000 quintaux (25.000 qx). L'agriculture a donc produit davantage, grâce à l'effort du paysan, et cette constatation est réjouissante, car nous avons toujours écrit qu'elle est la source de notre principale richesse.



**Le port de Bastia.** — Son activité ne se ralentit pas, mais apporte une atténuation à notre joie précédente. Les bateaux entrés ou sortis, en septembre par exemple, ont transporté 8.664 tonnes de marchandises, dont 4.016 à l'importation et 4.648 à l'exportation. Le nombre des voyageurs a été de 12.357, dont 7.797 au départ. Mais cette activité est en partie la conséquence d'un déboisement progressif, car le bois et le charbon de bois constituent une grande partie du fret. Les sacs de ce combustible, à destination d'Italie ou d'Espagne, forment sur les quais des collines, dont le voyageur demeure étonné et attristé, et l'on commence à se plaindre de l'encombrement du port. Voilà bien une preuve de l'utilité du décret ministériel sur l'exportation du bois! La statistique a publié les chiffres commerciaux pour le premier semestre de 1926. Ils attestent un nouvel accroissement de cette activité en 1926. Veut-on avoir une idée de la nature de ce trafic? Voici les produits exportés pendant une seule quinzaine, la deuxième d'octobre : produits agricoles : 209 sacs d'amandes sèches, 101 cageots de pommes, 203 sacs de haricots verts, 923 sacs de châtaignes fraîches, 1 sac de noix, 205 sacs de lupins, 15 colis de fruits frais; produits industriels : 244 balles de liège, 3 sacs de bouchons, 215 ébauchons de pipes, 29 caisses de fromages, 813 caisses de quinquina, 100 fûts d'extrait tannique, 38 caisses de pâtes, 1 fût de vin de table, 18 caisses de vin de table, 27 balles de graines de vers à soie, 71 colis de cuirs, 3 caisses de liqueurs, 222 quintaux de bois résineux, 34 balles de poil animal, 20 porcs, 35 sacs de minerai de plomb, 7 balles de peaux de chevrete.

## TABLE DES MATIÈRES

### pour l'année 1926

	Pages
<i>Sommaire du n° 37 (Janvier-Février).</i>	
AMBROSI-R. (Ambroise). — Une maladie du lieutenant N. Bonaparte .....	I
Abbé MARINI (O. S. B.). — Alphonse d'Ornanu (1494) .....	4
TRAHARD (Pierre). — La cause du beau Guillaume, Lamiel et Colomba .....	II
PONTEIL (Pierre). — Une tentative de colonisation en Corse sous la monarchie de Juillet .....	20
AMBROSI-R. (Ambroise). — Le Disinganno de l'abbé Natali (Curziu Tullianu) .....	26
— <i>L'Offrande à Cyrnos</i> , de Marc Leclerc .....	32
OR' ZALLA. — La Corse économique ( <i>suite et fin</i> ) .....	36
<i>Sommaire du n° 38 (Mars-Avril).</i>	
AMBROSI-R. (Ambroise). — Un recensement des Corses en 1750 .....	49
PONTEIL (Pierre). — Une tentative de colonisation en Corse sous la monarchie de Juillet ( <i>fin</i> ) .....	62
AMBROSI (Mathieu). — Les poètes corses : Lisandru di Castineta .....	66
COUNSON (Albert). — Napoléon et Anvers .....	72
AMBROSI-R. (Ambroise). — Le rattachement géodésique de la Corse à la France .....	73
CURZIU TULLIANU. — Le Disinganno (Eclaircissement au sujet de la guerre de Corse) .....	81
<i>Sommaire du n° 39 (Mai-Juin).</i>	
RICROS (Charles). — En Corse (récit de voyage illustré) .....	97
NATALI (J.-B.). — Coin de village .....	103
AMBROSI-R. (Ambroise). — Une fête française à Bastia au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	107
A. A. — Ponte-novu (roman corse par Dalzeto) .....	115
CURZIU TULLIANU. — Le Disinganno (Eclaircissement au sujet de la guerre de Corse) ( <i>suite</i> ) .....	123
<i>Sommaire du n° 40 (Juillet-Août).</i>	
RICROS (Charles). — Les beaux récits de voyages en Corse (avec gravures hors-texte) .....	137
Abbé GAUDIN. — La Moresque .....	144
FONTANA (Paul). — Les Corses et la première intervention française au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	149
Docteur AURENCHÉ. — Le cantonnier du col de Verghiu .....	155
CURZIU TULLIANU. — Le Disinganno (Eclaircissement au sujet de la guerre de Corse) ( <i>suite</i> ) .....	159

*Sommaire du n° 41 (Septembre-Octobre).*

RICROS (Charles). — Les beaux récits de voyages en Corse (avec gravures hors-texte).....	177
J. C. — Un poète de Corse : Salvator Viale.....	184
BENIELLI (Robert). — Un état de la population corse en 1748.	191
SAVELLI (François). — Une idylle dans la montagne (nouvelle historique).....	194
CHAUVET (Paul). — Voyageuses anglaises.....	198
CURZIÙ TULLIANU. — Le Disinganno (Eclaircissement au sujet de la guerre de Corse) (suite).....	201

*« Sommaire du n° 42 (Novembre-Décembre).*

FONTANA (Paul). — Un « Pater noster » et un « Ave Maria » patriotiques .....	217
HERMENT (Edouard). — Solitudes en Corse (notes de voyage).	222
AMBROSI-R. (Ambroise). — L'expulsion des Jésuites de Corse par les Français en 1768 (avec deux gravures).....	231
LUCCIANA (Paul). — Le langage des Corses.....	239

A chacun de ces numéros s'ajoutent des nouvelles économiques, touristiques, artistiques relatives à la Corse, ainsi que de nombreux comptes rendus bibliographiques d'ouvrages parus dans l'année.

---

*Le Directeur-Gérant,*  
A. AMBROSI.

# PAGES

réservées à la publicité

---

## ÉTABLISSEMENTS VINCENTELLI S. A. ANVERS (BELGIQUE)

---



Fabricants et Fournisseurs Généraux  
DE MATIÈRES PREMIÈRES  
pour la PATISSERIE, la BISCUITERIE  
et la BOULANGERIE FINE

---

SPÉCIALITÉ :  
TOUS LES FRUITS CONFITS SANS EXCEPTION

---

TÉLÉGRAMMES : VINCENTELLI ANVERS

---

Codes A. B. C. 5<sup>th</sup> & 6<sup>th</sup> Ed.

Pour la publicité, s'adresser exclusivement à

**M. A. F. VINCENTELLI**

**177, Rue Lozane, ANVERS (Belgique)**

qui a bien voulu se charger de centraliser les demandes, dans l'intérêt de la Revue et à titre gracieux.

---

Patriotes corses, prêtez votre concours à l'expansion de cette Revue qui ressuscite le passé glorieux de votre île, et sert de tribune à ceux qui, dans le présent, recherchent son progrès économique et moral. — Réservez votre clientèle à ceux qui nous assistent.

# CORSICA LIQUEUR



Maison L.N. MATTEI, Bastia (Corse)

DEP 8089

## LES CIRCUITS DU CAP CORSE

**EN AUTO-CARS LES PLUS CONFORTABLES**

140 kilomètres de parcours en passant par

**L'IMPRESSONNANT DÉFILÉ DU LANCONÉ**

Départ tous les jours à 8 heures. Retour à BASTIA, à 18 heures

==== **PRIX : 60 FRANCS** ====

**DIVERS CIRCUITS PÉRIODIQUES**

LOCATION D'AUTOMOBILES PARTICULIÈRES  
ET D'AUTO-CARS POUR GROUPES

Pour tous renseignements et itinéraires d'excursions GRATUITS, s'adresser :

à MM. AGOSTINI FRÈRES

38, Boulevard Paoli, BASTIA (Corse)

Adresse Télégraphique : AGOSTINI AUTO BASTIA —o— Téléphone 0-94

**BANQUE DE LA CORSE**

**ALTIERI & NAPOLEONI**

15, pl. Saint-Nicolas et 41 bis, b<sup>d</sup> Paoli, à BASTIA

*Principales Opérations de la Banque*

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encasement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 30 francs par an

**‘Damiani’**

LE DÉLICIEUX VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

*Rouge ou blanc 18°*

- BASTIA** : siège social et maison principale.  
**PARIS** : bureaux et magasins d'exposition :  
139, F<sup>VE</sup> Poissonnière (Trudaine 35-97).  
**LYON** : dépôt : 70, Cours Lafayette.  
**MARSEILLE** : 7, Impasse des Peupliers (Prado).  
**EXPORTATION** : dans l'Univers entier.

**VRAIE MARQUE**

Grenoble, imp. ALLIER.

**PRUNIER**

9 RUE DUPHOT PARIS



HUITRES  
ET COQUILLAGES

HOMARDS

TOUS  
POISSONS  
ET CAVIARS

MÊME MAISON

**TRAKTIR**

16 AVENUE VICTOR HUGO



**“PONTENOVO”**

Vin du Cap au Quinquina

MARQUE DÉPOSÉE

**BOURGEOIS FRÈRES & FILS**

**BASTIA (CORSE)**

Maison fondée en 1867

**== 60 ANNÉES D'EXPÉRIENCE ==**

OUVRAGES RECOMMANDÉS

A TOUS LES LECTEURS

- 
- Histoire des Corses**, par A. AMBROSI-R., in-12 de 160 pages et 63 gravures. Chez l'auteur, place du Général-Beuret, 9, Paris-XV<sup>e</sup>, ou chez l'éditeur Jansson, successeur de Piaggi, Bastia . . . 5 fr.
- Géographie de la Corse**, par A. AMBROSI-R., in-12 de 176 pages et 58 gravures. On peut la demander, comme l'Histoire, soit à l'auteur à Paris, soit à l'éditeur à Bastia. . . . . 5 fr.
- L'Annuaire Corsu de 1927**. Le demander à M. A. BONIFACIO, 3, rue du Lycée, à Nice . . . . . 5 fr.
- Lamenti, voceri et chansons populaires de l'île de Corse**, in-12 de 400 pages. Le demander à l'auteur, M. J.-B. MARCAGGI, bibliothécaire à Ajaccio. . . . . 15 fr.
- 

N B. — La Direction prie les abonnés et les lecteurs qui désireraient une réponse à toute demande de renseignements de joindre à celle-ci un timbre de 0,50 pour la réponse. La modicité des ressources de la Revue ne permet pas d'alourdir son budget avec tous les frais de correspondance.

Elle rappelle aux abonnés que le montant de l'abonnement reste fixé à QUINZE francs pour la France et les colonies et à VINGT francs pour l'étranger, qu'elle les prie d'envoyer par le moyen du mandat-carte à son compte courant : Paris 813.42. Elle serait reconnaissante à ceux dont le versement n'a été que de DOUZE francs en 1926 de vouloir bien lui faire parvenir la différence à ce même compte courant.

Elle prévient tous les abonnés qu'ils peuvent d'ores et déjà lui faire parvenir de même le montant de l'abonnement pour 1927.

Prière instante d'informer la Direction de tout changement de résidence.

---

## Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

### RELATIONS ENTRE PARIS ET LA CÔTE D'AZUR

L'attention des voyageurs se rendant de Paris sur la Côte-d'Azur est appelée sur les trains suivants :

**Rapide de nuit.** — Places de luxe, 1<sup>re</sup> classe, wagon-restaurant. Paris dép. 19 h. 55, — Marseille arr. 8 h. 43, — Toulon arr. 10 h. 27, — Saint-Raphaël arr. 12 h. 12, — Cannes arr. 12 h. 45, — Nice arr. 13 h. 35, — Monaco arr. 14 h. 24, — Monte-Carlo, arr. 14 h. 30, — Menton arr. 14 h. 47.

**Rapide de nuit.** — Places de luxe, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, wagon-restaurant. Paris dép. 20 h. 45, — Marseille arr. 9 h. 38, — Toulon arr. 11 h. 17, — Saint-Raphaël arr. 13 h. 15, — Cannes arr. 13 h. 50, — Nice arr. 14 h. 40, — Monaco arr. 15 h. 34, — Monte-Carlo arr. 15 h. 41, — Menton arr. 15 h. 50.

**Rapide de nuit.** — 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes. Paris dép. 21 h. 25, — Marseille arr. 9 h. 56, — Toulon arr. 11 h. 34, — Saint-Raphaël arr. 13 h. 32, — Cannes arr. 14 h. 7, — Nice arr. 14 h. 55.

**Rapide de nuit.** — 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes. Paris dép. 21 h. 35, — Marseille arr. 10 h. 14, — Toulon arr. 11 h. 50, — Saint-Raphaël arr. 13 h. 50, — Cannes arr. 14 h. 23, — Nice arr. 15 h. 15, — Monaco arr. 16 h. 8, — Monte-Carlo arr. 16 h. 14, — Menton, arr. 16 h. 31.

En dehors de ces trains, il sera mis en marche :

A partir du 15 octobre, un **train de luxe** quotidien avec wagons-lits et wagon-restaurant. Paris dép. 19 h. 35, — Marseille-Blancarde arr. 7 h. 24, — Toulon arr. 8 h. 34, — Saint-Raphaël arr. 10 h. 13, — Cannes arr. 10 h. 43, — Nice arr. 11 h. 20, — Monaco arr. 12 h. 3, — Monte-Carlo arr. 12 h. 10, — Menton arr. 12 h. 25.

A partir du 19 novembre, les lundi, mercredi et vendredi jusqu'au 10 décembre, tous les jours à partir du 11 décembre, un nouveau **rapide de nuit** avec places de luxe, 1<sup>re</sup> classe et wagon-restaurant. Paris dép. 19 h. 35, — Marseille arr. 7 h. 32, — Toulon arr. 8 h. 50, — Saint-Raphaël arr. 10 h. 27, — Cannes arr. 10 h. 57, — Nice arr. 11 h. 35, — Monaco arr. 12 h. 19, — Monte-Carlo arr. 12 h. 26, — Menton arr. 12 h. 45.

### Excursions en Corse

Pour visiter la Corse, prenez à Bastia et Ajaccio les autocars P.-L.-M. Ils comportent trois circuits :

Deux au départ d'Ajaccio :

Circuit des Calanches de Piana, les mardi et vendredi. — Prix 85 fr.

Circuit de Bonifacio, les dimanche et mercredi. — Prix 150 fr.

Un au départ de Bastia :

Circuit du Cap Corse, les dimanche et vendredi. — Prix 65 fr.

L'Office de la Corse, 10, av. de Friedland, à Paris, renseigne sur les voyages dans l'île, délivre les billets de chemin de fer, de bateau et d'autocar.